

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

« Étude de faisabilité du projet de résilience des villes
face au changement climatique (PRVCC) au Bénin »

VIL-2026-0085

Dans le cadre des programmes

**ADAPT
ACTION**

UN PROGRAMME



Covenant of Mayors
in Sub-Saharan Africa

Table des matières

1.	CONTEXTE GENERAL	4
1.1	Présentation de l'AFD.....	4
1.2	Présentation des Programmes AdaptAction et CoMSSA.....	4
2.	OBJET DU MARCHÉ	5
2.1	Contexte et enjeux liés au changement climatique dans le pays et secteur concerné.....	5
2.2	Les interventions de l'AFD dans le secteur urbain au Bénin.....	7
2.3	Présentation du périmètre d'intervention	9
2.4	Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui	13
2.5	Objectifs du marché et résultats attendus	13
	DESCRIPTION DES TÂCHES ATTENDUES	14
3.	DEFINITION ET NATURE DE LA PRESTATION	14
3.1	Phase de lancement	15
3.2	Capitalisation sur le PAVICC.....	15
3.3	Cadrage et orientations stratégiques du PRVCC.....	16
3.3.1	Analyse de l'armature urbaine du pays et identification de la typologie des villes	16
3.3.2	Appui au cadrage stratégique du PRVCC.....	17
3.3.3	Appui à la sélection des villes bénéficiaires du PRVCC.....	18
3.4	Etablissement de la situation de référence.....	19
3.4.1	Diagnostics approfondis dans chaque ville sélectionnée	19
3.4.2	Synthèse des diagnostics et identification des principaux enjeux des territoires au regard des ambitions du PRVCC.....	21
3.5	TRANCHE OPTIONNELLE N°1: Définition du programme d'intervention du PRVCC	22
3.5.1	Définition d'une stratégie d'intervention et d'un menu d'investissements adaptés à chaque ville/territoire	22
3.5.2	Elaboration de la faisabilité technique et financière des investissements du programme selon le scénario retenu dans chaque ville	23
3.5.3	Identification des besoins en matière de renforcement de capacités et de développement institutionnel	24
3.5.4	Définition de la baseline et des indicateurs de suivi du programme	26
3.5.5	Estimation des impacts du programme au regard des dimensions du développement durable 27	
3.5.6	Élaboration de la documentation cadre de maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S)	28
3.6	TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : Définition du mode opératoire	33
3.6.1	Analyse du mandat, des compétences, de l'expérience et des capacités techniques et financières des parties prenantes	33

3.6.2	Proposition d'organisation de la mise en œuvre et définition des rôles et responsabilités des principales parties prenantes	34
3.6.3	Élaboration de la stratégie de passation des marchés	35
3.6.4	Définition du schéma fiduciaire.....	37
3.6.5	Rédaction d'un manuel de procédures synthétique du programme	38
3.7	Capitalisation et communication.....	39
3.7.1	Capitalisation opérationnelle sur la mise en œuvre de l'appui.....	39
3.7.2	Communication sur les réalisations de l'appui, et partage des connaissances développées	39
3.8	Partie à Bons de commande : Experts pour des missions d'appui à court terme	40
4.	APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	41
5.	LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION	41
5.1	Liste et calendrier de remise des livrables	41
6.	PROFILS DES EXPERT.E.S REQUIS	42
6.1	Expertises principales	42
6.1.1	Équipe d'encadrement	43
6.1.2	Expertises techniques clés.....	43
6.1.3	Expertises complémentaires recommandées	45
6.2	Autres expertises	45
6.3	Considérations additionnelles.....	45
7.	LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHE.....	46
7.1	Lieu de l'étude	46
7.2	Calendrier prévisionnel des prestations	46
7.3	Suivi des prestations / relations avec le prestataire	46
7.4	Etendue des services	47
8.	LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE	47
9.	VISIBILITE & COMMUNICATION	47
10.	ANNEXES	47

1. CONTEXTE GENERAL

1.1 Présentation de l'AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l'expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

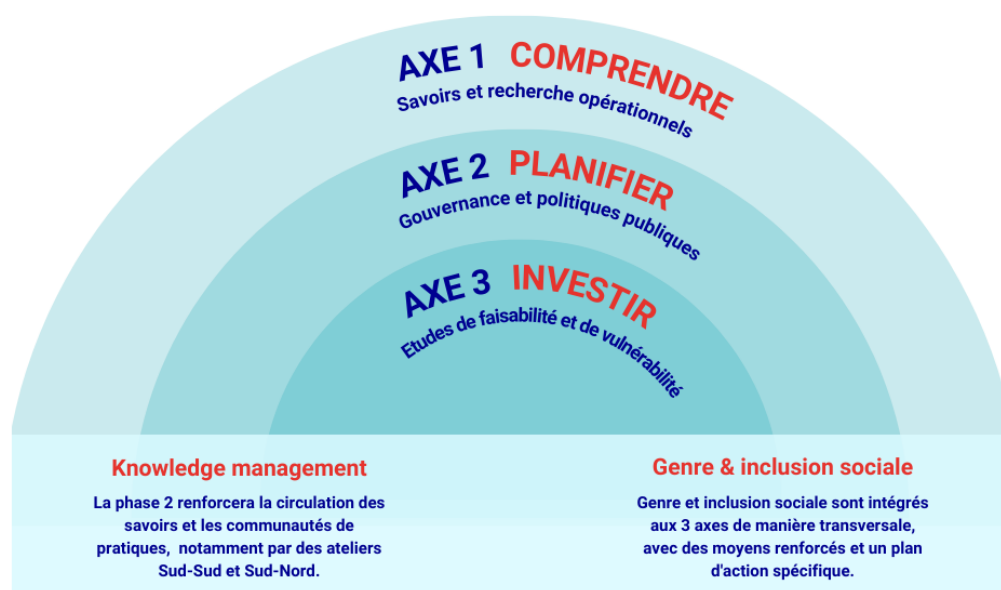
L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

1.2 Présentation des Programmes AdaptAction et CoMSSA

Depuis 2017, le programme AdaptAction accompagne des pays et organisations régionales partenaires à relever le défi de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat par la mise en œuvre des dimensions d'adaptation au changement climatique de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Les partenaires du programme (Pays les Moins Avancés, pays d'Afrique continentale, Petits Etats Insulaires en Développement) sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

La Phase 1, dotée d'un budget de 30 millions d'euros de 2017 à 2022, a financé plus de 70 études en appui à la gouvernance climat, à l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles et à la préparation de projets, dans 15 pays et organisation régionales. Ces études, qui prennent la forme d'études de vulnérabilité au changement climatique, d'études de faisabilité de projet, d'activités de renforcement de capacités ou encore de renforcement institutionnel, recouvrent une pluralité de secteurs : gouvernance, services climatiques, biodiversité, agriculture, eau...

La Phase 2, dont le démarrage effectif a eu lieu en juin 2022, est structurée autour de 3 axes (Comprendre, Planifier, Investir) et 2 composantes transversales (Genre et inclusion sociale, *Knowledge management et valorisation*).



Elle prolonge et complète les activités conduites durant la première période, pour une durée de 4 ans (2022-2026) avec un budget supplémentaire de plus de 23 millions d'euros recentré sur l'Afrique subsaharienne et le bassin Méditerranéen (17 pays). Le programme dans le bassin Méditerranéen est notamment financé par l'Union Européenne (DG NEAR) à hauteur de 6 millions d'euros, dans le cadre d'un projet « ACA-MED » conduit en synergie avec UNCDF-LoCAL.

L'objectif général est de renforcer la résilience des populations et écosystèmes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, et l'objectif spécifique, que les acteurs des pays partenaires soient plus en capacité de définir et d'opérationnaliser des trajectoires de développement résilient et inclusif sur leurs territoires.

Des informations plus détaillées sur le programme se trouvent sur <https://www.afd.fr/fr/adaptation>.

La CoM SSA (Convention des Maires d'Afrique Subsaharienne), initiative de l'Union européenne lancée lors de la COP21 en 2015, vise à accompagner la transition des villes d'Afrique sub-saharienne vers des modèles sobres en carbone et résilients face au changement climatique, en cohérence avec l'agenda climatique africain et l'Accord de Paris.

Au sein de l'initiative COM SSA, l'AFD soutient spécifiquement la préparation d'opérations urbaines structurantes, afin de lever les freins à l'investissement, d'améliorer la fonctionnalité et de renforcer la résilience des villes africaines. La CoM SSA fédère aujourd'hui une large communauté d'autorités locales africaines, avec plus de 400 villes signataires à fin 2025.

Pour plus d'informations : [CoM SSA | À propos de nous](#)

2. OBJET DU MARCHE

2.1 Contexte et enjeux liés au changement climatique dans le pays et secteur concerné

La République du Bénin est située en Afrique Occidentale, dans le golfe de Guinée, entre les latitudes 6°30' et 12°30'N et les longitudes 1° et 3°40'E. Elle est caractérisée par deux types de climat, à savoir : le climat subéquatorial dans la région méridionale (répartition des précipitations bimodale, deux saisons de pluie par an), et le climat tropical continental dans la région septentrionale (pluviométrie monomodale, une saison de pluie par an). Les précipitations moyennes varient annuellement entre 700 mm au nord et 1500 mm au sud, tandis que les températures de l'air varient en moyenne autour de 27,2 °C, avec des maxima absolus pouvant dépasser 45 °C dans la partie nord (TCN, 2019)¹.

Ces paramètres climatiques connaissent un dérèglement, qui se manifeste entre autres par des retards très prononcés dans le démarrage effectif des saisons pluvieuses, le caractère de plus en plus aléatoire de la répartition saisonnière des pluies en général, le déplacement des maxima pluviométriques habituels, la perduration des perturbations des régimes pluviométriques etc. (TCN, 2019). Au niveau des températures, sur la période de 1970 à 2019, les températures maximales ont connu des accroissements d'environ +1°C et les températures minimales ont augmenté d'environ +2°C (PNA, 2022)². A cela, s'ajoutent la récurrence des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et sécheresse. Les futures périodes de saisons sèches et humides sont susceptibles de devenir plus extrêmes, marquées par des sécheresses plus accrues et un risque plus élevé d'inondations.

A l'instar des autres pays en développement, le Bénin se trouve déjà confronté à ces conditions climatiques changeantes avec des conséquences néfastes dans 8 secteurs socioéconomiques (agriculture, santé, ressources en eau, littoral, infrastructures et de l'aménagement urbain, énergie, tourisme, et foresterie) identifiés comme les plus vulnérables dans la CDN³ actualisée de 2021 et le PNA. Selon le PNA, dans le secteur des infrastructures et aménagement urbains, les risques climatiques majeurs sont les phénomènes météorologiques et climatologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents et les extrêmes thermiques, ainsi que les phénomènes moyens à évolution graduelle.

Depuis 1980, le Bénin a été frappé par 50 catastrophes naturelles qui ont touché 5,4 millions de personnes. Alors que les inondations et la sécheresse représentent respectivement 42 % et 2 % du total des catastrophes enregistrées, leur impact sur le nombre total de personnes touchées est en moyenne de 61 % et 39 %⁴. Ce qui démontre la perversité de ces phénomènes, qui affectent la population, perturbent les moyens de subsistance et la production économique, détruisent les infrastructures physiques et imposent des coûts publics et privés élevés. Les inondations récurrentes dans les zones urbaines, telles que Cotonou, Porto Novo et Parakou, posent d'importants problèmes aux systèmes déjà inadéquats et insuffisants d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de collecte des déchets, tandis que la hausse des températures réduit l'approvisionnement en eau et compromet la production agricole ainsi que la santé humaine.

De multiples facteurs contribuent à la grande vulnérabilité du secteur des infrastructures et aménagement urbains béninois aux chocs liés au climat. Les principaux sont : (i) l'urbanisation rapide et incontrôlée avec une augmentation de l'habitat informel, un développement non planifié dans les zones sujettes aux catastrophes, et une concentration d'un grand pourcentage de la population dans les zones

¹ Troisième communication nationale sur les changements climatiques

² Plan national d'adaptation aux changements climatiques

³ Contribution déterminée au niveau national

⁴ Banque Mondiale, (Mai 2024) : Bénin, perspectives économiques, s'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente.

côtières liée notamment à la forte croissance démographique⁵, (ii) la faible capacité d'application des codes de la construction, de l'utilisation des sols et du contrôle du développement.

Aujourd'hui, l'enjeu du développement urbain au Bénin est donc multiple : il s'agit de garantir aux populations l'accès à des services de base (éducation, logement, santé, emploi etc.), mais aussi à aménager simultanément des territoires sobres en carbone et résilients au changement climatique. La capacité des systèmes urbains à anticiper et affronter les phénomènes climatiques extrêmes est au centre des préoccupations du Gouvernement Béninois. Conscient de cet enjeu, le Gouvernement ambitionne améliorer le cadre de vie et du bien-être de tous les béninois à travers la promotion d'un développement inclusif et durable, articulé autour de villes résilientes et sûres. L'axe stratégique 7 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021 - 2026) « renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national » comporte de grands projets sur la préservation de l'environnement et la résilience aux changements climatiques, et sur la promotion du développement local dans l'optique de faire des communes des espaces de vie agréable. Le développement urbain résilient est un secteur qui fait également écho dans la CDN révisée de 2021 et du PNA de 2022.

Dans cette perspective, l'Etat Béninois avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), envisage la préparation et la mise en œuvre d'un Projet de Résilience des Villes face au Changement Climatique (PRVCC). Ce projet visera à renforcer la capacité des villes béninoises à anticiper et s'adapter au changement climatique tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

2.2 Les interventions de l'AFD dans le secteur urbain au Bénin

L'AFD accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre du PAG et la promotion d'un développement urbain inclusif et durable, articulé autour de villes résilientes. Cette finalité s'accorde en effet avec l'approche ville durable prônée par l'Agence, préservant patrimoine naturel, architectural et immatériel, anticipant les impacts du changement climatique et les besoins en ressources, construisant et développant pour tous de manière pérenne, inclusive et participative.

L'AFD est de plus en plus engagée dans le secteur du développement urbain au Bénin et accompagne plusieurs collectivités béninoises dans leur développement en combinant planification, préservation de l'environnement et adaptation aux changements climatiques aux fins d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.

1. Projets achevés

L'AFD s'est engagée au Bénin dans le secteur du développement urbain avec le souci d'intégrer les questions environnementales et sociales dès les années 1990 (assainissement, réhabilitation de marchés, pollution atmosphérique...). Plus récemment, l'AFD a accompagné le Programme d'appui à l'agglomération de Cotonou (PAACO 11 M€, 2006-2012). Regroupant trois communes (Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji), la mise en œuvre du PAACO a permis de renforcer leurs capacités et leurs registres foncier urbain (RFU), de réaliser d'importants ouvrages de drainage pour lutter contre les inondations et de construire des dizaines de modules de salles de classes et de latrines. Achevé en 2012, son évaluation a mis en évidence la nécessité d'impliquer très en amont de l'instruction les partenaires

⁵ A l'horizon 2050, la population urbaine du Bénin aura quasiment triplé avec, selon les projections, 65 % de la population vivant dans des zones urbaines (environ 15,6 millions de personnes) contre environ 49 % dans les zones rurales en 2021 (6,10 millions de personnes) (Banque Mondiale, Mai 2024)

des projets, au niveau central et au niveau local, afin de permettre une analyse au plus proche des réalités et une intégration des projets aux plans de développement urbain.

2. Projets en exécution

- **Porto-Novo Ville Verte (PNVV) - subvention AFD de 8M€, subvention FFEM de 1,2M€ et subventions cumulées du Grand Lyon et de Cergy-Pontoise de 0,2M€**

Le projet PNVV a été initié par le FFEM et conçu avec l'appui technique du Grand Lyon et de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise. La convention de financement relative à ce projet a été signée en marge de la COP 21 en décembre 2015 à Paris. Le projet comprend : i) l'élaboration d'un plan de développement urbain durable afin de faire de Porto-Novo une ville résiliente adaptée au changement climatique et soucieuse de la préservation de son environnement, ii) l'aménagement et la protection environnementale des berges lagunaires, iii) la réalisation d'équipements (aménagement de voies d'accès aux berges reliant les quartiers avoisinants, assainissement des quartiers, aménagements de place à vivre, etc.), iv) un appui aux activités génératrices de revenus (maraîchage, pisciculture). Le projet PNVV est le seul concours financier de l'agence au Bénin octroyé directement à une collectivité.

- **Programme d'Adaptation des Villes au Changement Climatique (PAVICC) - 58 M€ (50 M€ en PSFMI et 8 M€ en subvention)**

Le PAVICC s'inscrit dans la continuité des financements de l'AFD au secteur. Dans le prolongement de la démarche engagée par le projet Porto-Novo Ville Verte, le programme PAVICC a pour finalité d'améliorer le cadre de vie et la résilience des territoires et des populations béninoises en prenant en compte les risques liés aux changements climatiques dans la planification urbaine et l'aménagement des villes. Dans un contexte où les politiques de développement urbain n'ont pas suffisamment pris en compte et anticipé les dynamiques d'ordre spatial, et où la question de la résilience face aux changements climatiques demeure complexe à mettre en œuvre par les élus locaux, le PAVICC est un projet « laboratoire » ambitieux.

Selon une approche intégrée, le projet propose d'impulser et d'accompagner cette dynamique dans 4 municipalités : les villes de Cotonou (extension de deux collecteurs et aménagement d'espaces publics), Sèmè-Podji, Comé (réhabilitation de placettes dans le noyau historique et développement de l'agriculture péri-urbaine) et Bohicon (extension d'un collecteur pour lutter contre les inondations). Un volet gouvernance locale et renforcement des capacités municipales est également prévu dans le cadre du projet.

- **Réinventer Ganvié - 38 M€ (34,5 M€ en PSPMA et 3,5 M€ en subvention)**

L'AFD a été sollicitée par les autorités béninoises pour cofinancer le projet « réinventer la cité lacustre de Ganvié » (montant total initial du projet estimé à env. 76 M€). Ce projet phare du PAG, qui fait l'objet d'une attention particulière au plus haut niveau de l'Etat, doit permettre d'améliorer durablement les conditions de vie des populations particulièrement démunies de Ganvié (48 000 habitants) tout en contribuant à renforcer l'attractivité touristique de ce site, situé sur le lac Nokoué au nord de Cotonou. Ce programme pourrait être ensuite répliqué dans d'autres cités lacustres au Bénin et dans la sous-région.

3. Projet en identification

Le futur projet PRVCC s'inscrit dans la continuité stratégique et opérationnelle de l'action de l'AFD au Bénin dans le domaine de la « Ville Durable ». Il vise à capitaliser sur les acquis du PAVICC et des programmes antérieurs décrits ci-dessus, tout en amplifiant l'échelle d'intervention et en renforçant la coordination entre le niveau national et local. Ce projet visera à soutenir la transition des villes béninoises vers des modèles d'aménagement et de gestion intégrant pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique, d'inclusion et de cohésion sociale et de durabilité économique.

Dans cette optique, l'étude de faisabilité du PRVCC, objet du présent marché, devra permettre de préciser les axes de coopération entre l'AFD, l'Etat béninois et ses partenaires, en veillant à la complémentarité des approches, à la cohérence avec les politiques nationales et la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant une appropriation du projet par les collectivités locales et les habitants

2.3 Présentation du périmètre d'intervention

La présente prestation s'inscrit dans la phase de cadrage et de définition du futur PRVCC, dont l'objectif global est de renforcer la capacité des villes béninoises à anticiper, atténuer et gérer les effets du changement climatique, en soutenant une urbanisation planifiée, inclusive et durable. Il s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Bénin de promouvoir des villes plus sûres, plus résilientes et plus attractives, conformément aux orientations du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026, du Plan National d'Adaptation au changement climatique et de la CDN.

Le périmètre initial de la présente étude couvre **neuf (9) territoires urbains, listés ci-après, répartis sur l'ensemble du territoire national, du littoral atlantique jusqu'aux zones semi-arides du nord du pays**. Ces villes ont été pré-identifiées par l'Etat Béninois pour leur importance stratégique à l'échelle du pays, leur poids démographique, leur vulnérabilité au changement climatique et leur rôle moteur dans le développement économique régional. Elles constituent un échantillon représentatif des défis urbains et climatiques auxquels le Bénin est confronté ainsi que le cadre d'analyse de la présente étude.

L'objectif de l'étude est d'aboutir à la définition d'un programme d'intervention ciblant environ 4 de ces territoires urbains, sur la base de différentes analyses et d'une méthodologie de sélection objective. Le périmètre final retenu pour le PRVCC sera validé par l'Etat béninois, en dialogue avec l'AFD et éventuellement d'autres partenaires techniques et financiers montrant une appétence au projet, sur la base des éléments produits par le Consultant.

1. Malanville

La commune de Malanville est située au nord-est du Bénin, dans le département de l'Alibori, à la frontière avec le Niger et à proximité du Nigeria. Elle est bordée par le fleuve Niger, ce qui en fait un point de passage stratégique pour le commerce transfrontalier. Elle s'étend sur une superficie de 3 016 km² et bénéficie d'un climat soudano-sahélien avec une saison sèche de novembre à avril. Les précipitations annuelles sont d'environ 750 mm. La ville est entourée de savanes arborées et abrite une faune variée, notamment des éléphants et des buffles. La population de Malanville est d'environ 168 641 habitants (2013), avec une majorité de musulmans (91,9%) et une diversité ethnique comprenant des Dendi, Peuls, Haoussa, et Yoruba. Les langues parlées incluent le français, le dendi, et le peul. L'économie de Malanville repose principalement sur l'agriculture, avec la riziculture comme activité centrale. On y cultive également du coton, des légumes et des céréales. Le marché international de Malanville est un centre névralgique pour le commerce de produits frais et de bétail. C'est aussi une ville dynamique, riche en diversité culturelle et en opportunités économiques, jouant un rôle clé dans le commerce entre le Bénin et ses voisins.

2. Conurbation Abomey-Bohicon

Abomey et Bohicon sont deux communes du département du Zou en parfaite conurbation. L'idée de les intégrer au projet en une seule entité dénote du besoin de renforcer la prise de conscience des acteurs locaux de l'interdépendance des deux communes. Cette démarche vise à identifier des actions communes pour la résilience du pôle face aux effets du changement climatique.

Abomey-Bohicon, présente un cadre physique qui concoure à la vulnérabilité de son territoire. Le relief d'Abomey-Bohicon est relativement plat avec de faibles pentes ce qui sur le plan de l'occupation est favorable mais en termes de drainage des eaux pluviales est un problème. La pluviométrie a connu une diminution considérable ces dernières années et est désormais caractérisée par une instabilité de l'évolution comparée aux années 1970. Ce qui fait qu'au rang de la population, cela a un impact direct sur la production agricole. Les communes de Abomey et Bohicon jouissent d'un climat subéquatorial de transition, présentant deux saisons de pluie (avril à juillet et septembre à novembre) et deux saisons sèches (juillet à août et décembre à mars). La grande saison pluvieuse enregistre une moyenne de 212,1 mm de pluie et la petite saison 158,5 mm. La hauteur moyenne des pluies est de 1025 mm par an. La vulnérabilité aux inondations des Commune de Bohicon et d'Abomey a notablement augmenté en raison de la mutation des pratiques agricoles qui s'est accompagnée de la disparition de la forêt et des cultures sous palmiers ; l'insuffisance et le mauvais dimensionnement des ouvrages de collecte et de drainage des eaux de ruissellement, l'accroissement des zones urbanisées qui ont augmenté les apports par l'imperméabilisation et exposé de nouvelles constructions au risque inondation.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) du Bénin estime la population de Abomey-Bohicon en 2022 à 340.718 habitants. Cet effectif découle d'un taux de croissance démographique annuel de 2,55% pour Bohicon entre 2013 et 2022, et de 2,3% pour Abomey durant la même période.

A Bohicon, 55,7% des actifs sont dans le secteur tertiaire, 29,4% dans le secondaire et 11,5% dans le secteur primaire (RGPH4, 2013). Dans la commune d'Abomey, ces trois secteurs restent aussi les piliers sur lesquels le développement économique et territoriale peut être bâti. Dans toute la commune d'Abomey, le commerce et les services constituent les sources de revenu de respectivement de 40,6 et 15,4% des actifs

Du fait de sa position géographique, la conurbation Bohicon-Abomey constitue une zone stratégique dans la région du Zou. Confortée par des ressources naturelles et des potentialités économiques certaines, la conurbation pourrait jouer un rôle économique de premier plan et constituer un véritable pôle de développement pour la région.

3. Comé

La commune de Comé est façonnée par un relief composé de trois zones à savoir : i) un ensemble morphologique difforme du centre vers le nord, composé d'un plateau latéritique à l'intérieur duquel on retrouve des savanes à emprises agricoles, des mosaïques de cultures et jachère ; ii) une zone de marécages salés ou de bas-fonds le long du lac Ahémé parsemée de plantations ; iii) une zone lacustre caractérisée par la présence du lac Ahémé vers le sud et traversant les arrondissements d'Agatogbo, d'Akodéha et de Ouèdèmè-Pédah.

Le climat de la Commune de Comé est subéquatorial de type Guinéen caractérisé par une répartition sur quatre (04) saisons : une grande saison sèche de mi-novembre à mi-mars, une grande saison de

pluies de mi-mars à mi-juillet, une petite saison sèche de mi-juillet à mi-septembre et une petite saison de pluies de mi-septembre à mi-novembre. Cette pluviométrie a taillé un réseau hydrographique plus ou moins dense composé : i) du Lac Ahémé qui arrose la Commune surtout son côté Est avec une superficie de 100 km² en période d'inondation et de 81 km² à l'étiage et une berge d'une longueur de 15 km. Il traverse la Commune dans les arrondissements de Comé, d'Agatogbo, d'Akodéha et de Ouèdèmè-Pédah. Ce qui fait de la pêche l'une des principales activités de la Commune ; ii) de petits plans d'eau tel que le Tikpan à Oumako ; iii) les chenaux "Aho". Ce réseau hydrographique favorise le développement des activités économiques telles que la pêche et la pisciculture notamment dans les arrondissements d'Agatogbo, d'Akodéha et de Ouèdèmè-Pédah.

La Commune de Comé est exposée à plusieurs types de risques qui ne sont pas uniquement d'origine naturelle. Selon les différentes études réalisées particulièrement dans le cadre du PANA-Benin (2008) HOUEDANOU et al (2020), les principaux phénomènes extrêmes d'origine hydrométéorologique sont les inondations, les épisodes de sécheresse, les pluies tardives et violentes, les chaleurs excessives. Parmi ces risques, les inondations et la sécheresse constituent des risques climatiques majeurs dans le bassin. Ces risques climatiques majeurs affectent les modes et moyens d'existence au niveau des secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, du littoral et de la foresterie. Ce qui a engendré au cours des trois dernières décennies de nombreux impacts, en l'occurrence la baisse des rendements agricoles, la perturbation des calendriers agricoles, le dérèglement et la pollution des systèmes d'approvisionnement en eau potable, la prolongation de la période d'étiage, la submersion des berges, etc.

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) du Bénin estime la population de Comé en 2022 à 103.216 habitants. Cet effectif découle d'un taux de croissance démographique annuel proche de 3% entre 2013 et 2022, correspondant au taux d'accroissement intercensitaire entre 2002 et 2013. La population de la commune de Comé est inégalement répartie entre les arrondissements. L'arrondissement de Comé est le plus peuplé avec plus de la moitié (53,2%) de la population de la commune tandis que l'arrondissement de Oumako est le moins peuplé avec 5,7% de la population. La population de Comé est majoritairement urbaine avec 69,6% qui vivent dans le milieu urbain (INSAE, 2016).

4. Dassa-Zoumè

La commune de Dassa-Zoumè est située dans le département des Collines, au centre du Bénin. Elle est caractérisée par un relief accidenté avec des collines et des vallées, ce qui en fait une zone stratégique pour les activités agricoles et touristiques. Son climat est de type subéquatorial, marqué par deux saisons pluvieuses (avril à juillet et septembre à novembre) et deux saisons sèches. La pluviométrie annuelle moyenne est d'environ 1 200 mm, avec des températures variant entre 25°C et 32°C.

La population de Dassa-Zoumè est estimée à environ 150 000 habitants (2023), avec un taux de croissance annuel de 2,8%. L'économie locale repose principalement sur l'agriculture (maïs, igname, cultures maraîchères), l'artisanat et le tourisme religieux (pèlerinage annuel au sanctuaire marial). La ville dispose d'un potentiel économique sous-exploité, notamment dans les secteurs de la transformation agroalimentaire et des services.

Dassa-Zoumè fait face à des défis d'étalement urbain non planifié, de pression sur les ressources en eau et de dégradation des sols due à l'érosion. Les inondations saisonnières dans les bas-fonds et les glissements de terrain sur les collines exacerbent les risques pour les populations vulnérables. La ville nécessite une planification urbaine intégrée, renforçant la résilience des infrastructures et la gestion durable des écosystèmes.

5. Banikoara

Banikoara est un centre agricole stratégique du nord du Bénin, connu pour sa production cotonnière. La ville connaît une urbanisation progressive, portée par l'agriculture et le commerce. Toutefois, les infrastructures urbaines (voirie, gestion des déchets, accès à l'eau potable) restent limitées, et l'habitat se développe souvent de manière non planifiée. En 2013, la population de la commune de Banikoara était de 246 575 habitants. Bien qu'il n'existe pas de données officielles récentes pour 2023, en utilisant le taux de croissance annuel de la population du département de l'Alibori, qui était de 4,61 % entre 2002 et 2013, on peut estimer qu'en 2024, la population de Banikoara serait d'environ 385 000 habitants.

La ville de Banikoara a une exposition marquée aux aléas climatiques, notamment la variabilité des précipitations, les vagues de chaleur et les épisodes de sécheresse, affectant les rendements agricoles et la sécurité alimentaire. Concernant les migrations, des études menées dans la zone cotonnière du nord du Bénin, incluant Banikoara, indiquent que les facteurs climatiques influencent les mouvements migratoires des producteurs agricoles. Une enquête a révélé que l'exposition aux aléas climatiques augmente la probabilité de migration rurale de 15,2 %

6. Djougou

Djougou est un carrefour commercial et logistique du nord-ouest du Bénin. Son urbanisation est marquée par une croissance démographique rapide (taux de 3,2%/an) et un développement informel. Les infrastructures de base (eau, assainissement) sont insuffisantes. Elle est vulnérable aux sécheresses et aux vents violents, affectant les activités agro-pastorales.

7. Kétou

Ville historique au patrimoine culturel riche, Kétou connaît une urbanisation modérée. Les services urbains (drainage, éclairage public) sont limités, et le foncier reste majoritairement coutumier. Elle est toutefois confrontée aux risques d'inondations dans les zones basses et à la dégradation des sols agricoles.

8. Natitingou

Pôle économique du nord-ouest, Natitingou bénéficie d'un tourisme croissant (Parc national de la Pendjari). L'urbanisation est désorganisée, avec des défis d'accès aux réseaux d'eau potable et d'énergie. Le stress hydrique récurrent et l'érosion accélérée des sols montagneux sont les principaux enjeux climatiques de la ville.

9. Segbana

Située à la frontière avec la République fédérale du Nigeria, son rôle de pôle d'échanges transfrontaliers accentue les pressions sur les infrastructures, le foncier et l'environnement.

La croissance urbaine de Segbana, s'y développe principalement sous forme d'extensions périphériques, souvent peu planifiées et une forte imbrication entre espaces urbains et ruraux, avec une forte activité agricole et des échanges transfrontaliers dynamiques. La ville est confrontée à une intensification des risques climatiques (inondations, érosion, chaleur extrême et variabilité pluviométrique) qui fragilisent les infrastructures, l'habitat et les conditions de vie.

Ces neuf villes constituent des contextes assez différents, que l'étude devra permettre de caractériser. Il convient toutefois de noter dès à présent **l'attention particulière à avoir aux enjeux de détérioration de la sécurité et de sensibilité aux conflits dans les régions septentrionales du pays**. Ces éléments devront être pris en compte aussi bien dans la conduite de la prestation que dans les analyses.

2.4 Entité(s) bénéficiaire(s) ou concernée(s) par l'appui

L'entité bénéficiaire de cet appui est le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), à travers la Direction Générale du Développement Urbain (DGDU). Les autres institutions concernées sont :

- Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) du MCVT ;
- Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) ;
- Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM) ;
- Agence Nationale de la Météorologie (Météo-Bénin) ;

Toutes ces parties prenantes constituent le comité de suivi technique de l'appui.

Les parties prenantes à l'appui comprennent également :

- Les institutions municipales des villes bénéficiaires ;
- Les Directions Départementales du Cadre de Vie et des Transports ; de Décentralisation et de la Gouvernance Locale ; de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, qui couvrent les villes bénéficiaires

2.5 Objectifs du marché et résultats attendus

Objectif général

Ce marché a pour objectif de **produire l'étude de faisabilité du Projet Urbain de Résilience des Villes face au Changement Climatique (PRVCC)**. Il s'agit de doter le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable (MCVT) et ses partenaires techniques et financiers d'une analyse complète, structurée et concertée, permettant de concevoir un projet opérationnel de résilience urbaine adapté aux réalités climatiques, socio-économiques, institutionnelles et territoriales du pays.

Le PRVCC vise à contribuer de manière significative à l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines, en réduisant leur vulnérabilité face aux risques climatiques et en renforçant la durabilité et l'inclusivité et la cohésion sociale des territoires. En s'appuyant sur des diagnostics territoriaux approfondis, l'étude visera à définir les orientations stratégiques, institutionnelles, techniques et financières du futur projet, en précisant les axes d'intervention prioritaires qui permettront de renforcer la résilience des villes face aux effets du changement climatique.

L'étude devra proposer un dispositif institutionnel et de gouvernance, garantissant la cohérence, la faisabilité et la durabilité de la mise en œuvre, ainsi qu'un programme d'investissements urbains en adéquation avec les politiques nationales d'aménagement du territoire, de décentralisation et de lutte contre les effets du changement climatique.

L'étude devra aboutir à la conception d'un programme cohérent visant à produire le maximum d'impacts pour les populations de villes ciblées. Elle devra ainsi être conduite selon l'approche la plus adaptée, prenant en compte :

- les ambitions en matière d'amélioration du cadre urbain et de la gouvernance urbaine, d'adaptation au changement climatique, de promotion de la biodiversité, d'inclusion, d'égalité de genre et de cohésion sociale ;
- les impératifs de durabilité des solutions proposées et de maîtrise de risques environnementaux, sociaux et de conflits;
- l'importance de la participation active des habitants et futurs usagers à tous les stades du projet depuis sa conception jusqu'à la gestion des investissements, et des principes de Locally Led Adaptation (LLA)⁶

Objectifs spécifiques et résultats attendus

Pour atteindre l'objectif général précité, l'étude devra être organisée autour des objectifs spécifiques suivants, qui visent à aider les Autorités béninoises et leurs partenaires à :

- Réaliser une capitalisation du projet PAVICC afin d'éclairer les choix du nouveau projet ;
- Cadrer les orientations du PRVCC et sa stratégie d'intervention globale ;
- Réaliser une sélection objective et cohérente des villes bénéficiaires du projet ;
- Etablir des diagnostics approfondis pour chaque ville et faire émerger les problématiques spécifiques auxquelles le PRVCC répondra ;
- Décliner la stratégie d'intervention du PRVCC de façon adaptée à chaque ville ;
- Définir précisément les activités à réaliser dans le cadre de ce projet, sur la base de leur faisabilité ;
- Etablir le plan de financement détaillé du projet ;
- Définir le cadre et les modalités de pilotage, de mise en œuvre et de maîtrise des risques du projet.

DESCRIPTION DES TÂCHES ATTENDUES

3. DEFINITION ET NATURE DE LA PRESTATION

Les activités et tâches déclinées ci-dessous sont présentées à titre indicatif,. Elles visent à orienter la mission en fonction des objectifs et des résultats attendus. Pour cela, le Consultant est appelé à :

- (i) fournir une approche méthodologique détaillée, un chronogramme cohérent ;
- (ii) préciser les outils, le nombre d'ateliers à conduire, leurs objectifs et leur localisation pour l'atteinte des résultats de la mission ;
- (iii) formuler le cas échéant, une proposition permettant d'optimiser les ressources et d'accroître l'efficacité de l'action.

La prestation est répartie suivant les modalités suivantes : une tranche ferme, et deux tranches optionnelles, conditionnées à la validation et l'autorisation du bénéficiaire pour démarrer la mise en œuvre de la phase suivante.

Tranche ferme:

⁶ <https://www.wri.org/initiatives/locally-led-adaptation/principles-locally-led-adaptation>

3.1 Phase de lancement

Une première phase permettra d'ajuster et de contextualiser la méthodologie proposée dans l'offre du Consultant. Elle comprendra :

- Une réunion de lancement de la prestation, organisée par l'AFD en lien avec le consultant et le MCVT. Cette réunion de lancement permettra de confirmer le mandat de l'étude, la commande du MCVT, ses objectifs, les résultats attendus et le cadre de gouvernance et pilotage de l'étude. Cette mission sera aussi l'occasion pour le consultant de présenter son organisation, sa méthodologie, le calendrier de l'étude et de préparer les prochaines étapes notamment la phase de cadrage et de diagnostic en ayant en visibilité les premières orientations prioritaires.
- Cette réunion sera suivie d'une mission sur place, préparée par le Consultant en lien avec le responsable de projet au siège de l'AFD et l'agence AFD à Cotonou pour organiser des premiers échanges avec les principales parties prenantes. Cette mission devra permettre de clarifier les objectifs prioritaires de l'Etat béninois et les secteurs ou les domaines pré-ciblés. La mission sera suivie d'un rapport de mission de lancement constituant le livrable 0.

Livrable attendu :

- Rapport de mission de lancement de la prestation consistant à une synthèse des échanges précisant le mandat d'étude, les premières orientations stratégiques concernant l'étude et le projet, les prochaines étapes de la mission.

3.2 Capitalisation sur le PAVICC

L'objectif de cette étape est de capitaliser l'expérience du projet PAVICC (2016–2025) afin d'alimenter la conception du projet successeur, le PRVCC, dans une logique d'amélioration continue et de développement urbain résilient au Bénin. Cet exercice est d'autant plus important qu'il intervient au cours de la dernière année du PAVICC et s'inscrit dans la perspective de réaliser un bilan depuis la conception du projet. Le Consultant devra :

- Reconstituer l'historique du projet, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, en analysant les choix stratégiques et opérationnels effectués.
- Identifier ce qui a bien fonctionné, notamment les méthodes efficaces, les bonnes pratiques, les innovations et les approches en matière d'adaptation au changement climatique.
- Analyser la mobilisation des acteurs, publics comme privés, à tous les niveaux (ministères, communes, préfectures, société civile, etc.) dans la mise en œuvre du projet.
- Évaluer la participation des populations, notamment leur implication, la prise en compte de leurs besoins et leur rôle dans la gestion des aménagements réalisés.
- Mettre en lumière les résultats dans chaque territoire, en identifiant les enseignements clés, les facteurs de réussite et les obstacles rencontrés.
- Formuler des recommandations concrètes, pour inspirer une stratégie nationale de villes résilientes au climat et orienter efficacement la conception et la mise en œuvre du PRVCC.

Livrable attendu :

- Rapport de capitalisation du PAVICC assorties i) de l'analyse des bonnes pratiques, difficultés rencontrées et enseignements tirés et ii) recommandations pour le montage et la mise en œuvre efficace du futur projet (PRVCC) – Présentation PwP et synthèse de restitution et de capitalisation.

3.3 Cadrage et orientations stratégiques du PRVCC

3.3.1 *Analyse de l'armature urbaine du pays et identification de la typologie des villes*

Objectif général

L'objectif de cette première phase est de caractériser l'armature urbaine nationale et d'identifier la typologie et le rôle fonctionnel des neuf villes au sein du système urbain du Bénin.

Elle vise à fournir une lecture territoriale stratégique permettant de situer les 9 villes précibées dans la dynamique d'urbanisation, les flux économiques et démographiques, les logiques de polarisation et de dépendance entre les centres urbains.

Cette analyse doit permettre de comprendre comment les villes s'articulent entre elles et avec leur hinterland, d'appréhender leurs dynamiques de croissance et leurs interactions économiques, sociales et territoriales, ainsi que leur exposition aux risques et vulnérabilités climatiques.

Les résultats constitueront la base analytique du cadrage stratégique du PRVCC et orienteront la sélection des villes bénéficiaires.

Objectifs spécifiques

- Analyser la **structure et les dynamiques du système urbain national et régional**, en tenant compte de la hiérarchie, de la connectivité, de la croissance démographique et du rôle fonctionnel des principales villes ;
- Identifier et **caractériser les villes selon une typologie adaptée au contexte national** (taille, fonctions économiques, rayonnement, attractivité, accessibilité, gouvernance...) ;
- Examiner les **relations fonctionnelles entre les villes et leurs territoires d'influence** : flux économiques, migrations, mobilité, services et ressources ;
- Mettre en évidence les **déséquilibres territoriaux et les zones de fragilité** ou de potentiel structurant pour un développement équilibré du territoire ;
- Analyser les **expositions et vulnérabilités climatiques des territoires urbains** (inondations, sécheresses, chaleur, érosion, montée des eaux, etc.) et leurs interactions avec la croissance urbaine ;
- Analyser les **relations entre les dynamiques de conflits entre groupes et le système urbain national** ;
- Produire une **base de connaissance cartographique et analytique** servant de référence aux étapes ultérieures (cadrage stratégique, sélection des villes, diagnostics approfondis).

Résultats attendus de l'analyse

Il est attendu du Consultant qu'il :

- exploite les documents de planification et d'aménagement du territoire (schémas nationaux et régionaux, stratégies sectorielles, politiques de décentralisation, etc.) et les bases de données statistiques disponibles ;
- recense et exploite la bibliographie scientifique et technique existante :
 - rapports de recensement, études de la Banque mondiale, ONU-Habitat, OCDE, AFD, etc.) ;
 - Revue des documents cadres : Contributions Déterminées au niveau National (CDN), Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) ;
- Recensement des projets et programmes en cours ou passés concernant les villes secondaires et intermédiaires (national, régional, local).
- analyse la hiérarchie urbaine et la spécialisation fonctionnelle des villes selon leurs rôles économiques, administratifs, logistiques, culturels et sociaux ;

- mette en valeur les dynamiques de connectivité et de mobilité (réseaux de transport, corridors économiques, accessibilité interurbaine) ;
- croise les données de vulnérabilité et d'exposition aux aléas avec les tendances d'urbanisation ;
- Identifie les dynamiques territoriales fragiles ou non durables (expansion urbaine dans des zones à risque, artificialisation rapide des sols, pression sur les ressources naturelles, dégradation de la biodiversité).
- identifie les zones en tension ou à fort potentiel de transformation (villes en croissance rapide, zones de déclin, territoires en reconversion) ;
- élabore une typologie fonctionnelle des villes (par exemple : pôles régionaux, villes de services, villes de transit, villes d'appui aux zones rurales, etc.) et en caractérise les profils de développement ;
- analyse les dynamiques de conflits dans les villes au regard des enjeux d'inclusion, d'accès aux ressources, aux services et aux opportunités économiques et aux conséquences des dérèglements climatiques;
- valide et affine les résultats à travers des entretiens ciblés et, si opportun, un atelier national de concertation réunissant les principales parties prenantes.

Livrables attendus

- Note méthodologique initiale, précisant les sources, approches et outils mobilisés pour l'analyse (indicateurs, base de données, cartes SIG, etc.) ;
- Rapport d'analyse de l'armature urbaine nationale, incluant une présentation claire des dynamiques urbaines, des typologies de villes et des cartes synthétiques illustrant la hiérarchie, la connectivité et les vulnérabilités ;
- Typologie fonctionnelle des villes intermédiaires ;
- Support de restitution (présentation PowerPoint ou équivalent) pour validation par les autorités nationales et les partenaires techniques.

3.3.2 Appui au cadrage stratégique du PRVCC

Objectif général

Il s'agit de définir, à partir des résultats de l'analyse de l'armature urbaine, les **orientations stratégiques du programme** en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, afin d'aboutir à une vision partagée des ambitions, priorités et principes d'intervention du futur programme.

Cette étape vise à positionner le programme dans le paysage institutionnel et politique national, à préciser sa contribution aux politiques publiques existantes (aménagement du territoire, décentralisation, climat, inclusion sociale) et à établir une **feuille de route stratégique concertée** qui guidera les phases de diagnostic et de conception des investissements.

Objectifs spécifiques

- Identifier et analyser les **parties prenantes clés** du programme : acteurs institutionnels, collectivités territoriales, agences techniques, partenaires financiers, secteur privé, organisations de la société civile, universités ;
- Structurer un **dialogue entre l'ensemble des parties prenantes** permettant d'aligner les priorités du programme sur les besoins locaux et les politiques nationales ;
- Définir les **objectifs stratégiques du programme**, les axes d'intervention, les principes d'allocation des ressources et les critères de priorisation ;
- Intégrer les **enjeux transversaux dès cette phase de cadrage stratégique** : adaptation au changement climatique, inclusion et cohésion sociale et territoriale (y compris dans une logique de réduction des conflits/ gestion pacifique des différends), égalité femmes-hommes, gouvernance locale, et durabilité environnementale ;

- Identifier les **partenaires techniques et financiers** susceptibles d'appuyer la mise en œuvre ;
- Expliciter la **logique d'intervention** du programme avec les **principaux changements** recherchés.

Résultats attendus

Il est attendu du Consultant qu'il :

- Réalise une **cartographie exhaustive des parties prenantes concernées** selon les niveaux d'intervention (national, régional, local) ;
- A l'aide d'un outil adapté de type **matrice d'analyse des parties prenantes**, caractérise :
 - leurs rôles, responsabilités, intérêts et capacités d'action ;
 - leurs relations;
- Analyse la **légitimité institutionnelle** des acteurs identifiés à exercer des fonctions de maîtrise d'ouvrage, de gestion ou de pilotage.
- Anime un processus participatif de dialogue pour définir :
 - les **axes d'intervention stratégiques** du programme,
 - les **principes d'allocation géographique et sectorielle des ressources** (poids relatif de chaque axe, critères de sélection des territoires) ;
 - les **enjeux de complémentarité et de coordination** avec les autres initiatives ou programmes en cours (Banque mondiale, UE, ONU-Habitat, coopération bilatérale, etc.).
 - les **ambitions souhaitées par les partenaires financiers** du programme ;
 - les **résultats stratégiques attendus** du programme et leurs **indicateurs préliminaires** : amélioration de la gouvernance locale, renforcement de la résilience climatique, amélioration de l'accès aux services urbains, réduction des inégalités territoriales, réduction des conflits, etc
- propose la **logique d'intervention du PRVCC** en explicitant :
 - les problématiques identifiées ;
 - les changements attendus (impacts, outcomes, outputs) ;
 - les hypothèses et risques.

Le cadrage stratégique devra explicitement prendre en compte :

- politiques publiques nationales auxquelles le programme pourrait contribuer ;
- les **priorités nationales d'atténuation et d'adaptation** (CDN, PNA, stratégie climat nationale) ;
- priorités géographiques nationales éventuelles ;

Livrables attendus

- **Note de cadrage stratégique** incluant :
 - la cartographie et l'analyse des parties prenantes ;
 - la synthèse des politiques nationales et programmes existants ;
 - la proposition de vision et d'objectifs stratégiques ;
 - La logique d'intervention du PRVCC ;
 - les axes d'intervention et principes de mise en œuvre ;
 - les priorités thématiques et géographiques ;
- **Comptes rendus des ateliers participatifs** conduits (le cas échéant);
- **Présentation PowerPoint** pour validation par les autorités nationales et l'AFD.

3.3.3 Appui à la sélection des villes bénéficiaires du PRVCC

Objectif général

Sur la base des orientations stratégiques définies précédemment, cette étape vise à **identifier les villes qui bénéficieront du PRVCC, selon une approche transparente, objective et concertée**. La sélection devra permettre de cibler un nombre restreint de villes pour lesquelles les interventions envisagées sont les plus susceptibles de générer des impacts durables et structurants.

Objectifs spécifiques

- Proposer une **méthodologie claire et argumentée** pour la sélection des villes, reposant sur des critères objectifs et partagés avec les autorités nationales ;
- Évaluer les principales villes du pays au regard de ces critères, en intégrant les dimensions territoriales, institutionnelles, économiques, sociales et environnementales ;
- Garantir que le processus de sélection inclusif et participatif contribue à une **appropriation nationale et locale** du programme et à la **légitimité du ciblage** retenu.

Le consultant proposera une démarche permettant :

- d'assurer la **cohérence** entre les choix de villes et les priorités du programme (équilibre territorial, logique de réseau, effets d'entraînement) ;
- de **croiser des critères quantitatifs et qualitatifs** (par exemple : poids démographique, dynamisme économique, vulnérabilité sociale et climatique, capacités institutionnelles, cohérence avec les politiques nationales) ;
- de prendre en compte les **enjeux de durabilité et de résilience** (exposition aux risques climatiques et anthropiques, qualité de la gouvernance environnementale, potentiel de transition bas-carbone) ;
- de garantir la **transparence** du processus de sélection et sa **validation par les autorités compétentes**.

Résultats attendus du consultant

Il est attendu du Consultant qu'il :

- définisse et justifie les **critères de sélection** qu'il propose, en veillant à ce qu'ils reflètent les priorités du programme et les contraintes du pays ;
- indique la manière dont ces critères seront renseignés (sources, données, concertation, entretiens, analyses documentaires, etc.) ;
- explicite la **pondération ou hiérarchisation** proposée entre critères, le cas échéant ;
- présente de façon claire les **résultats comparatifs** de l'analyse et la **proposition de liste finale** des villes bénéficiaires ;
- formalise le processus de **validation** avec les autorités nationales, en décrivant les modalités de concertation ou d'arbitrage retenues.

Livrables attendus

- **Note méthodologique** présentant la démarche proposée et la logique de sélection ;
- **Tableau comparatif synthétique** des villes analysées, accompagné d'une note interprétative ;
- **Liste finale des villes bénéficiaires** validée par les autorités compétentes et l'AFD ;
- **Note de synthèse** mettant en évidence les principaux enseignements tirés du processus de sélection (logique territoriale, profils types, points de vigilance).

Le Consultant veillera particulièrement à :

- Assurer un **ciblage cohérent, équitable et transparent** des territoires, conforme aux ambitions du programme ;
- Garantir que les villes retenues disposent à la fois d'un **potentiel de développement** et d'une **capacité de mise en œuvre**, tout en présentant un **intérêt stratégique au regard de la thématique du programme**.

3.4 Etablissement de la situation de référence

3.4.1 Diagnostics approfondis dans chaque ville sélectionnée

Objectif général

Établir, pour chacune des villes retenues, un diagnostic territorial approfondi et structuré, permettant de comprendre les dynamiques locales, les contraintes majeures et les leviers de transformation urbaine.

Ces diagnostics constitueront la base analytique du programme d'investissement et du plan de renforcement institutionnel, tout en intégrant les dimensions de durabilité, de résilience climatique d'inclusion et de cohésion sociale.

Objectifs spécifiques

- Produire une connaissance à jour des caractéristiques de chaque ville dans ses dimensions physiques, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles ;
- Identifier les enjeux prioritaires et les facteurs de vulnérabilité ou d'opportunité pour le développement urbain ;
- Définir, sur cette base, les premiers leviers d'action et de transformation à approfondir dans les étapes suivantes.

Le Consultant devra concevoir une approche de diagnostic :

- **multidimensionnelle**, articulant les dimensions urbaines, sociales, économiques, institutionnelles, environnementales et climatiques ;
- **objective et quantifiable**, se fondant autant que possible sur la collecte de données fiables
- **comparative**, permettant d'identifier les convergences et spécificités entre les villes étudiées ;
- **orientée vers la décision**, c'est-à-dire formulée de manière à éclairer les choix d'investissement et de priorisation qui interviendront dans la suite de l'étude.

Champs d'analyse attendus :

Les diagnostics devront couvrir les dimensions suivantes :

1. **Diagnostic urbain et spatial :**
 - organisation du territoire, structure urbaine, dynamiques d'expansion, réseaux d'infrastructures, fonctions et centralités ;
 - questions foncières, occupation du sol, disponibilité de réserves d'urbanisation, contraintes physiques ou réglementaires.
2. **Diagnostic économique et social :**
 - tissu économique local, emploi, revenus, attractivité et compétitivité ;
 - situation sociale, inégalités intra-urbaines, vulnérabilités, accès aux services de base et au logement ;
 - dynamiques démographiques et migrations.
3. **Diagnostic environnemental et climatique :**
 - identification des pressions environnementales locales (pollution, gestion des déchets, ressources en eau, déforestation, etc.) ;
 - analyse des risques climatiques selon la méthodologie utilisée dans le 6^{ème} rapport du GIEC en tenant compte des aléas propres à chaque territoire (inondations, sécheresse, chaleur, érosion, submersion, etc.) tout en impliquant les populations de façon inclusive et participative ;
 - réaliser une cartographie participative des zones à risque et des capacités d'adaptation existantes.
4. **Diagnostic institutionnel et de gouvernance :**
 - organisation institutionnelle et cadre de compétences de la collectivité locale ;
 - dispositifs de planification, maîtrise d'ouvrage, finances locales, gestion urbaine et services publics ;
 - partenariats et capacités techniques disponibles.

Le consultant précisera la **méthodologie retenue** pour aborder ces dimensions (analyse documentaire, enquêtes de terrain, entretiens, cartographie SIG, etc.), et proposera une **structuration homogène** des diagnostics pour l'ensemble des villes étudiées afin de faciliter les comparaisons.

Résultats attendus de l'analyse

Chaque diagnostic devra :

- identifier les **enjeux majeurs** auxquels la ville est confrontée, ainsi que les **opportunités de transformation** ;
- dégager les **problématiques transversales** communes entre les villes (résilience, gouvernance, inclusion, cohésion, transition écologique, etc.) ;

- proposer une **hiérarchisation des défis** à traiter, en lien avec les objectifs stratégiques du programme.

Livrables attendus

- **Rapports de diagnostic par ville**, présentant les analyses, cartographies, synthèses thématiques et conclusions stratégiques ;
- **Fiches de synthèse comparatives** résumant les grands enseignements transversaux entre les villes ;
- **Présentations de restitution** destinées aux acteurs locaux pour validation et appropriation.

3.4.2 Synthèse des diagnostics et identification des principaux enjeux des territoires au regard des ambitions du PRVCC

Objectif général

Sur la base des diagnostics approfondis réalisés dans chaque ville, cette étape vise à élaborer une **analyse transversale** permettant d'identifier les enjeux structurants communs, les spécificités locales et les principaux leviers d'action du programme.

Objectifs spécifiques

- Dégager les **enseignements comparatifs** des diagnostics territoriaux et sectoriels ;
- Identifier les **défis majeurs** à relever dans les villes bénéficiaires, en lien avec les objectifs nationaux et les priorités du programme ;
- Hiérarchiser les **problématiques clés** auxquelles les investissements du programme devront répondre ;

Le Consultant veillera à ce que la synthèse produite ait une perspective **opérationnelle claire**, orientée vers la préparation du programme d'intervention, c'est-à-dire formulée en termes de besoins, d'objectifs et d'activités possibles ;

Résultats attendus

Cette synthèse devra permettre :

- de **regrouper les constats récurrents** issus des diagnostics par grands thèmes (urbanisme, économie locale, inclusion sociale, gouvernance, environnement, climat, infrastructures, etc.) ;
- d'identifier les **dynamiques communes** (croissance urbaine, fragilités sociales, contraintes foncières, déficit d'infrastructures, etc.) et les **spécificités territoriales** (villes côtières, intérieures, à forte pression démographique, etc.) ;
- identifier les **problématiques prioritaires locales** à traiter par le programme, par exemple :
- proposer une première **lecture synthétique des besoins d'investissement** et des **besoins en renforcement de capacités institutionnelles**, sans préjuger encore des solutions techniques.

Livrables attendus

- **Rapport de synthèse inter-villes**, structuré autour des grands enjeux thématiques et transversaux ;
- **Cartes de synthèse** illustrant les principaux contrastes et dynamiques territoriales ;
- **Note de hiérarchisation des enjeux**, explicitant les critères retenus pour prioriser les défis identifiés ;
- **Support de restitution** (présentation PowerPoint ou équivalent)

3.5 TRANCHE OPTIONNELLE N°1: Définition du programme d'intervention du PRVCC

3.5.1 Définition d'une stratégie d'intervention et d'un menu d'investissements adaptés à chaque ville/territoire

Objectif général

Sur la base des diagnostics et de la synthèse, cette étape vise à définir la **stratégie d'intervention du PRVCC** et à proposer un **menu d'investissements** cohérent avec les ambitions fixées, les besoins identifiés et les capacités locales de mise en œuvre.

Il s'agit d'articuler, pour chaque ville, une vision de développement à moyen terme et un ensemble d'interventions prioritaires réalistes, hiérarchisées et adaptées au contexte territorial.

Objectifs spécifiques

- Traduire les enjeux prioritaires identifiés en **axes d'intervention stratégiques** et en **objectifs opérationnels** ;
- Identifier, pour chaque ville, les **domaines d'investissement pertinents** et les **actions prioritaires** susceptibles d'avoir un effet structurant et durable ;
- Explorer différents **scénarios d'intervention**, permettant de combiner investissements physiques (gris, bleus et verts), actions de planification, renforcement institutionnel et mesures d'accompagnement social ou environnemental ;

Le Consultant proposera :

- une **analyse stratégique** positionnant chaque ville au regard de ses priorités et de son potentiel ;
- au moins trois (3) **scénarios d'intervention** par ville ou par typologie de villes, illustrant différentes options de concentration ou de diversification des investissements ;
- pour chaque scénario, :
 - une estimation de la complexité technique et des conditions de faisabilité y compris l'acceptabilité sociale
 - une **estimation préliminaire des coûts** (ordre de grandeur) et des **principaux effets attendus** sur le développement local, l'inclusion et la durabilité ;
 - une estimation des **co-bénéfices d'adaptation et d'atténuation des interventions proposées** (réduction des risques, mobilité bas-carbone, gestion des ressources naturelles, solutions fondées sur la nature, etc.) ;
 - prise en compte **des quartiers vulnérables, des groupes défavorisés ou marginalisés, du genre et de la jeunesse** dans les choix d'investissement et modalités d'exécution ;
 - une estimation des enjeux d'exploitation et d'entretien des investissements sous-jacents.
- Une analyse permettant de pré-identifier les entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offres lors de la phase de mise en œuvre.

Résultats attendus

À l'issue de cette étape, le Consultant devra avoir :

- défini la **stratégie d'intervention du programme**, explicitant les objectifs, les axes d'action et les principes de mise en œuvre ;
- proposé un **menu d'investissements** à l'échelle de chaque ville (ou groupe de villes), différencié selon les priorités et le potentiel d'impact ;
- formulé des **scénarios d'intervention comparés**, permettant d'éclairer les choix de programmation et de financement ;
- identifié les **besoins de coordination interinstitutionnelle** et de renforcement de capacités nécessaires à la réussite du programme.

- Pré-identifié des entreprises susceptibles de répondre aux marchés lors de la mise en œuvre.

Livrables attendus

- **Note d'orientation stratégique par ville ou par typologie de villes**, présentant les options d'intervention envisagées et leur cohérence avec les diagnostics ;
- **Tableau de synthèse** regroupant les propositions d'investissements et d'actions, leurs objectifs, coûts indicatifs, effets attendus et contraintes majeures ;
- **Note de cadrage de la stratégie d'intervention du programme**, consolidant les priorités à l'échelle nationale et incluant la synthèse de l'analyse du marché et des entreprises susceptibles de répondre aux appels d'offres ;
- **Support de restitution** ;

Le Consultant s'assurera particulièrement de garantir l'**appropriation** des orientations par les acteurs locaux et nationaux.

3.5.2 *Elaboration de la faisabilité technique et financière des investissements du programme selon le scénario retenu dans chaque ville*

Objectif général

Évaluer la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et environnementale des interventions proposées dans la stratégie du programme, afin d'en confirmer la pertinence et la viabilité avant leur programmation définitive.

Cette étape doit permettre de transformer les orientations stratégiques en **propositions d'investissement structurées, chiffrées et cohérentes**, à un niveau de maturité suffisant pour éclairer les choix de financement et de mise en œuvre.

Objectifs spécifiques

- Examiner la **faisabilité technique** des investissements identifiés, en termes de conception, d'implantation et de compatibilité avec les contraintes locales ;
- Évaluer la **faisabilité financière** et la soutenabilité économique des projets, notamment au regard des capacités budgétaires des collectivités et des partenaires ;
- Identifier les **risques et contraintes majeures** susceptibles d'affecter la mise en œuvre (foncier, environnement, capacités institutionnelles, contraintes réglementaires) ;
- Déterminer les **conditions de réussite et les besoins d'accompagnement** (renforcement institutionnel, partenariats, gestion, exploitation) ;
- Proposer une **programmation hiérarchisée des investissements**, cohérente avec les ressources prévisionnelles et les objectifs du programme.

Éléments attendus de l'analyse

Il est attendu du consultant qu'il :

- précise, pour chaque intervention envisagée, les **caractéristiques techniques principales** (nature de l'investissement, localisation, dimensionnement, ordre de grandeur du coût) ;
- **quantifie et qualifie les éléments de besoins**, en fonction du type d'investissements (analyse des usages souhaités pour les espaces publics, production de modèle hydraulique pour dimensionnement les ouvrages de gestion des eaux, analyse de trafic pour les voiries, fréquentation estimée pour les équipements publics, etc...)
- identifie les **contraintes majeures** (foncier, emprise, raccordements, normes, servitudes, risques environnementaux ou sociaux) ;
- réalise une **estimation financière** des coûts d'investissement et de fonctionnement, ($\pm 20\%$) ;
- analyse les **aspects économiques et de soutenabilité** : capacité de la collectivité à financer et entretenir les infrastructures, potentiel de recettes, coûts récurrents ;

- propose une première **programmation indicative** des investissements (calendrier, phasage, priorisation) ;
- met en évidence les **risques techniques, institutionnels, sociaux et environnementaux** et les principales mesures de mitigation envisageables ;
- évalue les **co-bénéfices et impacts attendus** (économiques, sociaux, environnementaux, climatiques, institutionnels) en cohérence avec les objectifs de développement durable du programme.

Pour chaque investissement, le Consultant intégrera les dimensions du développement durable et de la sensibilité au conflit :

- **Climat et résilience** : identification des risques climatiques et des mesures d'adaptation ou d'atténuation intégrées aux projets ;
- **Préservation de la planète et durabilité environnementale** : prise en compte de la gestion des ressources naturelles, de l'efficacité énergétique, de la biodiversité, et de la gestion des déchets et eaux usées ;
- **Lien social et prévention des conflits** : attention aux enjeux d'inclusion et d'accès équitable aux services, et aux ressources, à la réduction des inégalités territoriales et de genre.

Résultats attendus

Cette phase devra aboutir à :

- un **portefeuille d'investissements**, présentant pour chaque projet une fiche synthétique indiquant :
 - l'objectif poursuivi et le besoin couvert ;
 - la description technique succincte ;
 - l'estimation financière ;
 - les contraintes majeures et risques ;
 - les bénéfices attendus et les éléments de durabilité ;
- une **analyse de cohérence et de priorisation**, permettant de distinguer :
 - les projets à fort impact et mise en œuvre rapide ("quick wins") ;
 - les projets structurants nécessitant des études complémentaires ;
 - les actions transversales de gouvernance ou de planification ;
- une **proposition de programmation pluriannuelle** indicative, articulée avec les capacités financières et opérationnelles du programme.

Livrables attendus

- **Rapport de faisabilité** consolidé, incluant :
 - la présentation complète du portefeuille d'investissements ;
 - l'analyse des contraintes et risques ;
 - la synthèse financière et les conditions de soutenabilité ;
- **Fiches d'investissement** (une par projet ou par groupe d'investissements) ;
- **Tableau de priorisation et programmation indicative** ;
- **Support de restitution** pour validation par les autorités et partenaires.

Le Consultant veillera en particulier à s'assurer de la disponibilité foncière effective des sites identifiés pour les investissements, en collectant les titres fonciers auprès des Autorités compétentes.

3.5.3 Identification des besoins en matière de renforcement de capacités et de développement institutionnel

Objectif général

Identifier les besoins de **renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines** des acteurs impliqués dans la conception, la mise en œuvre et la gestion du programme, afin de garantir la durabilité et la bonne gouvernance des investissements.

Objectifs spécifiques

- Identifier et caractériser l'ensemble des **acteurs institutionnels, techniques et financiers** impliqués ou concernés par la mise en œuvre du programme (administrations centrales, collectivités locales, agences, opérateurs, partenaires techniques et financiers) ;
- Évaluer les **capacités actuelles techniques, financières, administratives et managériales** des acteurs concernés (collectivités locales, services déconcentrés, agences, opérateurs techniques, etc.) à piloter, gérer et entretenir les projets d'investissement dans un contexte de changement climatique ;
- Identifier les **gaps institutionnels, techniques et humains** susceptibles de freiner la mise en œuvre et la pérennisation du programme,
- Définir les **axes prioritaires de renforcement de capacités**, à la fois à court terme (pendant la préparation et la mise en œuvre) et à moyen terme (en vue d'une autonomisation progressive) ;
- Proposer des **mécanismes et outils d'accompagnement** adaptés : assistance technique, formation, transfert de compétences, échanges de pratiques, dispositifs de pilotage et de suivi.

Éléments attendus de l'analyse

Il est attendu du Consultant qu'il :

- dresse une **cartographie institutionnelle** des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, à tous les niveaux (national, régional, local) ;
- évalue, pour chacun, les **mandats, responsabilités et moyens** dont il dispose ;
- analyse la **capacité de coordination** entre institutions, ainsi que les éventuels chevauchements de compétences ;
- identifie les **lacunes** en matière de pilotage de projets, planification, suivi-évaluation, gestion financière, passation de marchés, communication, gestion environnementale et sociale, résilience des villes au changement climatique ;
- propose des **axes de renforcement ciblés**, pouvant inclure :
 - formations techniques ou managériales ;
 - appuis à la planification et à la gestion de projet (avec une attention à la maîtrise d'ouvrage sociale) ;
 - accompagnement à la mise en place d'unités de gestion de projet (UGP) ou de cellules techniques ;
 - mise en réseau, échanges entre pairs, capitalisation d'expériences ;
 - appui à l'élaboration d'outils de pilotage et de suivi (tableaux de bord, systèmes d'information, procédures internes).

L'analyse des capacités devra également permettre d'identifier :

- les enjeux ou opportunités de participation citoyenne dans la conception, la mise en œuvre du programme, la gestion des investissements prévus et plus largement la gouvernance locale ;
- les **capacités à intégrer le changement climatique et la durabilité environnementale** dans les politiques et outils de planification urbaine ;
- de la **pérennité institutionnelle** du programme et de ses acquis au-delà de son financement initial.

Résultats attendus

L'analyse permettra de :

- dresser un **état des lieux clair des capacités** existantes et manquantes pour chaque acteur clé du dispositif ;
- proposer une **stratégie de renforcement des capacités** du programme, avec des priorités hiérarchisées (par institution et par thématique) ;
- identifier les **mécanismes d'appui technique** les plus pertinents (AMO, assistance technique ponctuelle, formation, etc.) ;

- préparer la **conception d'un plan de renforcement institutionnel** et d'un dispositif d'appui à la maîtrise d'ouvrage, à développer dans la suite du projet.

Livrables attendus

- **Rapport d'analyse institutionnelle et de capacités**, incluant la cartographie des acteurs, les diagnostics de compétences, leurs rôles et interactions, et les principaux constats ;
- **Note de synthèse stratégique** sur les besoins de renforcement de capacités et les priorités d'action ;
- **Proposition de plan préliminaire de renforcement institutionnel**, précisant les grands axes, le phasage indicatif et les options d'accompagnement à approfondir ;
- **Support de restitution** pour atelier de validation avec les parties prenantes institutionnelles.

3.5.4 Définition de la baseline et des indicateurs de suivi du programme

Objectif général

Établir le dispositif de suivi-évaluation du programme à partir d'une **situation de référence (baseline)** et d'un ensemble d'**indicateurs pertinents, mesurables et alignés sur les objectifs stratégiques**. Cette étape vise à doter le programme d'une base solide pour mesurer ses progrès, évaluer ses effets et orienter la prise de décision tout au long de sa mise en œuvre.

Objectifs spécifiques

- Définir une **situation de référence** pour les principales thématiques d'intervention du programme, permettant de mesurer les évolutions dans le temps ;
- Identifier un **ensemble cohérent d'indicateurs de suivi**, couvrant à la fois les dimensions physiques, économiques, sociales, environnementales, institutionnelles et climatiques ;
- Proposer un **dispositif de suivi-évaluation opérationnel**, adapté aux capacités locales et articulé avec les systèmes existants ;
- Poser les bases d'un **cadre logique consolidé** du programme, en cohérence avec les standards des bailleurs et les objectifs nationaux de développement durable.

Éléments attendus de l'analyse

Il est attendu du Consultant qu'il :

- propose une **structuration des indicateurs** selon la logique d'intervention du programme (impact, résultat, produit) ;
- identifie les **sources de données** disponibles (statistiques nationales, observatoires, enquêtes, données satellitaires, systèmes municipaux, etc.) et évalue leur fiabilité ;
- établisse, une **situation de référence quantitative et qualitative** pour chaque domaine d'intervention ;
- recommande les **outils et mécanismes de suivi** à mettre en place (tableaux de bord, reporting, enquêtes de perception, audits, etc.) ;
- formule des **indicateurs de performance** et de **résultats** permettant de mesurer les progrès réalisés en matière :
 - d'accès aux services et infrastructures urbaines,
 - de gouvernance et gestion urbaine,
 - d'adaptation au changement climatique et durabilité/qualité environnementale ;
 - de cohésion sociale et inclusion,
 - de développement économique local et emploi,
- identifie les **acteurs responsables du suivi**, les modalités de collecte et les besoins en renforcement de capacités associés.

Résultats attendus

Cette étape devra permettre de :

- disposer d'une **baseline consolidée**, quantitative et qualitative, couvrant l'ensemble des thématiques prioritaires du programme ;

- définir un **cadre d'indicateurs hiérarchisés et mesurables**, en cohérence avec les objectifs du programme et les cadres nationaux et internationaux (ODD, indicateurs climat AFD, etc.) ;
- proposer un **dispositif de suivi-évaluation réaliste et intégré**, articulé avec les institutions existantes et les capacités disponibles ;
- préparer les fondations pour un **système de suivi participatif et itératif**, mobilisable tout au long de la mise en œuvre.

Livrables attendus

- **Note méthodologique de suivi-évaluation**, présentant la démarche, les outils et les sources de données retenus ;
- **Tableau de bord préliminaire des indicateurs**, avec définitions, sources, valeurs de référence et fréquence de suivi ;
- **Rapport de baseline**, incluant les principales données de référence collectées et analysées ;
- **Schéma institutionnel de suivi**, précisant les rôles, responsabilités et modalités de coordination entre acteurs ;
- **Support de restitution** pour validation et appropriation par les partenaires nationaux.

3.5.5 Estimation des impacts du programme au regard des dimensions du développement durable

Objectif général

Apprécier les impacts potentiels du programme au regard des **cinq dimensions du développement durable** – économique, social, environnemental incluant le climat et la biodiversité, territorial et de gouvernance – afin d'en mesurer la cohérence, les effets attendus et les risques associés.

Cette étape vise à éclairer les choix stratégiques et à garantir que le programme contribue effectivement aux objectifs nationaux et internationaux de durabilité (ODD, Stratégie nationale climat, etc.).

Objectifs spécifiques

- Identifier et qualifier les **impacts positifs attendus** du programme sur chacune des dimensions du développement durable ;
- Repérer les **effets négatifs potentiels** et les risques environnementaux, sociaux ou institutionnels susceptibles d'accompagner sa mise en œuvre ;
- Apprécier la **cohérence du programme** avec les cadres stratégiques existants (stratégies nationales, politiques sectorielles, CDN, plans climat, politiques de décentralisation, etc.) ;
- Proposer des **mesures d'optimisation ou d'atténuation**, destinées à renforcer la durabilité du programme et à maximiser ses co-bénéfices.
- En ce qui concerne le climat et la biodiversité, le il **produira un justificatif de la finance climatique (adaptation et atténuation) et de biodiversité** associée au projet, en s'appuyant sur les « principes communs » de qualification des banques multilatérales de développement.

Le consultant fondera son analyse sur les cinq dimensions reconnues par l'AFD :

Dimension	Type d'analyse attendu
Économique	Effets sur la productivité locale, la diversification économique, la création d'emplois, l'attractivité territoriale et la soutenabilité budgétaire des collectivités.
Sociale	Effets sur les conditions de vie, la réduction des inégalités, l'accès équitable aux services de base, l'inclusion des groupes vulnérables et l'égalité femmes-hommes.
Environnementale	Impacts sur les ressources naturelles, les écosystèmes, la qualité de l'air et de l'eau, la gestion des déchets, et la contribution à l'atténuation/adaptation climatique.

Dimension	Type d'analyse attendu
Territoriale	Contribution à un développement urbain équilibré, à la cohésion territoriale et à la complémentarité entre villes et espaces ruraux.
Gouvernance	Effets sur la planification, la transparence, la participation citoyenne, la maîtrise d'ouvrage publique et la coordination interinstitutionnelle.

Éléments attendus de l'analyse

Il est attendu du consultant qu'il :

- propose une **grille d'analyse des impacts**, inspirée du *Guide méthodologique AFD – Analyse et avis développement durable* ;
- évalue les impacts selon un **système simple et lisible** ;
- justifie chaque évaluation à partir d'éléments factuels issus des diagnostics, des scénarios d'investissement ou de la baseline ;
- identifie les **principales mesures correctrices ou d'accompagnement** nécessaires (techniques, institutionnelles ou sociales) ;
- formule des **recommandations transversales** pour renforcer la cohérence du programme avec les principes de durabilité (planification, choix d'infrastructures, dispositifs de participation, gouvernance locale, etc.) ;
- valorise les **co-bénéfices** du programme, notamment en matière de climat, biodiversité, inclusion et emploi local.

Résultats attendus

L'analyse permettra de :

- fournir une **lecture globale et intégrée** de la contribution du programme au développement durable ;
- mettre en évidence les **forces et faiblesses** du programme sur chacune des cinq dimensions ;
- identifier les **axes d'amélioration** ou de renforcement pour la phase de formulation détaillée ;
- appuyer la décision des autorités et bailleurs en objectivant les impacts du programme au regard des engagements nationaux et internationaux.

Livrables attendus

- **Grille d'analyse développement durable** adaptée au programme, précisant la méthode, les critères et l'échelle de notation utilisée ;
- **Note d'évaluation des impacts** présentant :
 - la synthèse des résultats par dimension,
 - les points forts, risques et recommandations,
 - les co-bénéfices identifiés ;
- **Tableau de synthèse visuel** (ou "carte radar") illustrant la performance du programme sur les cinq dimensions ;
- **Note de recommandations** pour le renforcement de la durabilité du programme et la conception de ses mécanismes de suivi.

3.5.6 Élaboration de la documentation cadre de maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S)

L'ensemble des risques identifiés liés à des infrastructures résilientes non localisées, des travaux en zone urbaine, et possiblement dans des zones à risque sécuritaire, à un portage parfois difficile des sujets E&S par les autorités nationales, et à une gestion tout aussi difficile des déplacements, impose la préparation d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

Le CGES, aligné sur les standards de la Banque mondiale, devra définir un système de screening et de catégorisation E&S des sous-projets, permettant d'exclure dès considération les sous-projets les plus à risque qui, s'ils étaient financés, entraîneraient une recatégorisation du projet noté B+ par l'AFD en A.

Cela concernera en particulier les projets présentant des risques élevés sur les NES 5 et NES 6. Le CGES devra capitaliser sur la gestion environnementale et sociale des projets similaires précédents (dont PAVICC).

Les possibles risques de restriction d'accès, d'occupation temporaire ou d'acquisition foncière, d'expulsion en amont du démarrage du projet et de manière non concertée, nécessitent la préparation d'un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) conforme à la NES. Ce cadre devra exclure les travaux à impact significatif sur les réinstallations (notamment réinstallations physiques permanentes), tout comme les travaux dans ou à impact sur les zones de biodiversité reconnues au niveau national et international (dont Ramsar). Enfin, la présence de zones considérées à risque, notamment au niveau des frontières nord du pays, et de vulnérabilité sociale impose la préparation d'un plan de mobilisation des parties prenantes solide, incluant une stratégie de communication adaptée.

Il est demandé d'associer au plus tôt les autorités nationales pour s'assurer de leur bonne appropriation de son contenu, en particulier sur la définition des critères de sélection (et d'exclusion) des projets.

Objectif général

Élaborer, pour l'ensemble du programme, les documents cadres nécessaires à la **maîtrise des risques et impacts environnementaux et sociaux**, dans le respect de la réglementation applicable et des exigences de l'AFD listées ci-après :

1. soit exécuté dans le respect de la réglementation applicable et des exigences de l'AFD listées ci-après :
 - Politique de maîtrise des risques environnementaux et sociaux de l'AFD
<https://www.afd.fr/fr/politique-de-maitrise-des-risques-environnementaux-et-sociaux-lies-aux-operations-financees-par-lafd>
 - Liste d'Exclusion du Groupe AFD de 2022 <https://www.afd.fr/fr/ressources/liste-dexclusion-du-groupe-afd>
 - Les normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale
<http://pubdocs.worldbank.org/en/936531525368193913/Environmental-Social-Framework-French2.pdf>
 - Les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales du Groupe Banque Mondiale
<https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/833211490601422040/environmental-health-and-safety-general-guidelines>
 - Conventions Fondamentales de l'OIT :
<http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:11001:0::NO::>

1. Un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui contiendra :

Concernant le projet :

- Décrire les grandes lignes du projet et son montage institutionnel.
- Décrire l'environnement biophysique, la situation environnementale et sociale, etc.
- Présenter les données de référence du milieu humain, en particulier l'état initial de l'environnement humain et socio-économique.

Cadres nationaux et normes de la Banque mondiale :

- Présenter le cadre juridique national de la gestion sociale et environnementale.
- Identifier les principales institutions étatiques et non-étatiques nationales impliquées dans différents aspects de la gestion environnementale et sociale du projet (mandats, rôles et capacités).
- Identifier d'autres partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion environnementale et sociale d'autres projets / programmes similaires.

- Identifier les politiques nationales en matière de droits humains et les politiques relatives au genre et la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et le travail des enfants.
- Présenter les Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale applicables au projet.
- Comparer les principales convergences et divergences existant entre les dispositifs nationaux et les NES.

Risques et impacts environnementaux et sociaux du projet :

- Identifier, analyser et évaluer les **risques et impacts environnementaux et sociaux** potentiels liés aux investissements proposés, sur la base des scénarios et de la faisabilité, sous forme d'une évaluation préliminaire des risques et impacts E&S, par typologie de projet ou par ville et en fonction des différentes phases du projet (préparation, exécution des travaux et exploitation).
- Examiner les solutions alternatives, c'est-à-dire les bénéfices et les désavantages quantitatifs et qualitatifs de nature environnementale et sociale d'un scénario « avec projet » et « sans projet ».
- Identifier pour chacun des risques et des impacts négatifs de nature environnementale et sociale les mesures appropriées permettant d'éviter ou tout au moins corriger et atténuer leurs impacts et définir les responsabilités des différentes parties prenantes.
- Evaluer les risques et les impacts potentiels de toute installation associée (soit d'installations financées par d'autres agences multilatérales ou bilatérales), le cas échéant.
- Définir les exigences en matière d'études d'impact et de plans spécifiques (PGES, PMPP, éventuellement PAB).
- Prendre en compte la présence de zones Ramsar et autres zones critiques pour la biodiversité.
- Préparer une procédure de découverte fortuite.

Gestion des plaintes et consultations publiques :

- Présenter les procédures de gestion des plaintes soumises par différentes parties prenantes et les mécanismes visant à traiter et résoudre ces plaintes.
- Présenter les procédures permettant d'organiser tout au long de la durée du projet des consultations des parties prenantes affectées par des sous-projets d'investissement (bénéficiaires, populations affectées par le projet (PAP), autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, secteur privé, société civile, etc.).

Méthodologie de triage des sous-projets d'investissement :

- Définir un système de screening et de catégorisation E&S des sous-projets, suivant une matrice à créer, permettant d'exclure les sous-projets les plus à risque qui, s'ils étaient financés, entraîneraient une recatégorisation du projet en A (en particulier les sous-projets à risques importants sur les NES 5 et NES 6).
- Capitaliser pour cela sur les expériences précédentes de mise en œuvre des mécanismes de gestion des risques environnementaux et sociaux (en particulier le projet PAVICC financé par l'AFD)
- Identifier les principes d'éligibilité à la fois des porteurs de sous-projets d'investissement et des sous-projets eux-mêmes.
- Identifier le type d'instruments d'évaluations sociales et environnementales requis pour rendre le projet conforme aux NES de la Banque mondiale.

Plan de gestion environnementale et sociale :

- Définir la structure et le contenu du Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES) qui devra être préparé pour les sous-projets d'investissement qui seront définis et exécutés au cours de la mise en œuvre du projet.

- Proposer les termes de référence concernant la préparation des études d'impact E&S ou des études E&S simplifiées des sous-projets, et des modèles pour les différents plans et rapports de suivi qui seront demandés.
- Définir la structure et le contenu du Plan de Gestion environnementale et sociale de Chantier (PGES-C), qui doit être préparé par toute entreprise de travaux retenue pour des travaux d'une certaine envergure, comprenant le plan de sécurité et d'hygiène (PSH).

Renforcement des capacités en matière de gestion environnementale et sociale

- Evaluer les capacités des agences gouvernementales et organismes locaux impliqués d'une manière plus ou moins directe dans la mise en œuvre du CGES, s'appuyant notamment sur le retour d'expérience de précédents projets financés par l'AFD.
- Formuler des recommandations pour le renforcement de ces capacités (formation, assistance technique, coordination interinstitutionnelle)
- Déterminer les besoins concernant l'information et la sensibilisation des parties prenantes et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Surveillance technique et suivi et évaluation

- Définir les principaux indicateurs de suivi des mesures relatives à la gestion des risques et impacts négatifs de nature environnementale et sociale des activités du projet.
- Développer un mécanisme de suivi et d'évaluation pour assurer un suivi systématique et efficace des principales recommandations du CGES.
- Déterminer les implications budgétaires concernant la gestion environnementale et sociale du projet (GES).
- Proposer un calendrier indicatif et des exigences de conformité à intégrer dans le futur manuel de mise en œuvre du programme.

Mobilisation des Parties prenantes

- Préparer un plan de mobilisation des parties prenantes robuste, adoptant une approche inclusive et ciblant les groupes vulnérables.
- Assurer une concertation continue pendant les travaux, intégrée aux contrats des entreprises et suivie via des indicateurs de plaintes et de résolution.

2. Un cadre de politique de réinstallation (CPR)

Le CPR a pour objectif de fournir une première appréciation des risques liés à la réinstallation involontaire induite par le projet, pour dans un deuxième temps décrire précisément les principes, les modalités d'organisation et les critères de conception de la réinstallation involontaire qui doivent s'appliquer aux composantes et/ou aux sous-projets devant être préparés durant la mise en œuvre du projet. Une fois que les sous-projets ou les composantes individuelles du projet auront été définis et que l'information nécessaire sera rendue disponible, ce cadre sera élargi et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sera développé pour tenir compte des risques et effets potentiels du projet. Les activités du projet qui entraîneront des déplacements physiques et/ou économiques ne démarreront pas tant que ces plans spécifiques n'auront pas été élaborés, approuvés et mis en œuvre.

Le CPR contiendra :

- Une description du Projet (linéaire, multi-sites,...), du type de milieu (urbain, rural), du type de contexte (complexe ou non),
- Une description du contexte socio-économique,
- Une description des impacts potentiels du projet sur les personnes et les biens,
- Une présentation du contexte juridique et institutionnel,
- Une présentation des arrangements institutionnels et organisationnels,

- Une présentation des critères d'éligibilité et/ou d'exclusion ; et excluant en particulier les travaux engendrant des réinstallations physiques permanentes supérieures à un certain seuil qu'il conviendra de déterminer ;
- Une présentation du cadre d'évaluation des biens et des indemnisations,
- Une présentation du processus de consultation et de participation des communautés,
- Une description des étapes nécessaires à la mise en œuvre du CPR et du/des PARs,
- Une description des mécanismes de suivi et d'évaluation, et,
- Une présentation du budget du CPR.

Documents attendus

Le Consultant préparera notamment :

1. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

- définissant les rôles et responsabilités institutionnelles, y compris pour les acteurs impliqués pour les études complémentaires à intégrer dans les DAO travaux (supervision, reporting, planning, budget...) ;
- capitalisant sur les expériences passées financées par l'AFD ;
- proposant une méthodologie robuste de screening des sous- projets permettant d'exclure les projets les plus risqués
- précisant les exigences en matière d'études d'impact et de plans spécifiques (PGES, PMPP, éventuellement PAB si impacts sur zones RAMSAR), dans le respect de la législation béninoise, des standards de la Banque mondiale et des obligations internationales (en particulier liées aux conventions fondamentales du BIT et à la Convention de Ramsar) ;
- définissant les mesures minimales de prévention (pollution, gestion des déchets, risques climatiques, sécurité des chantiers) ;
- précisant les modalités de consultation et de diffusion de l'information *via* un plan de mobilisation des parties prenantes ;
- détaillant le fonctionnement des mécanismes de gestion des plaintes ;
- Des termes de référence pour les études d'impact des sous-projets, et des modèles pour les différents plans et rapports de suivi qui seront demandés.

2. Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

- définissant les principes et méthodes pour la compensation équitable et la réinstallation des personnes affectées ;
- capitalisant sur les expériences passées financées par l'AFD ;
- excluant les travaux engendrant des réinstallations physiques permanentes supérieures à un certain seuil à définir ;
- prévoyant les mécanismes de concertation et de recours ;
- conforme aux exigences du standard E&S n°5 de la Banque mondiale.

3. Note sur les capacités institutionnelles E&S

- évaluant les dispositifs existants et proposant un plan de renforcement ciblé.

Livrables attendus

- **Rapport d'évaluation environnementale et sociale sommaire** du programme ;
- **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;**
- **Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;**
- **Note de renforcement des capacités institutionnelles E&S.**

L'ensemble de ces documents sera co-construit avec les autorités nationales pour s'assurer d'une bonne appropriation des documents et pour respecter le processus administratif national. Ces documents devront être produits en préparation du comité de crédit de l'AFD.

3.6 TRANCHE OPTIONNELLE N°2 : Définition du mode opératoire

3.6.1 *Analyse du mandat, des compétences, de l'expérience et des capacités techniques et financières des parties prenantes*

Objectif général :

En vue de définir un **mode opératoire adapté**, évaluer la capacité des institutions impliquées dans le programme à **assumer efficacement leurs rôles respectifs** dans la gouvernance, le pilotage et la mise en œuvre des activités.

Objectifs spécifiques

Sur la base de l'analyse institutionnelle réalisée au paragraphe 3.5.3, il s'agira de :

- Évaluer les **mandats légaux, compétences, responsabilités et moyens d'action**, en lien avec les domaines d'intervention du programme ;
- Apprécier leur **expérience passée** dans la gestion de projets similaires, notamment financés par des bailleurs internationaux ;
- Examiner les **capacités techniques, financières, administratives et managériales** des acteurs impliqués, pour remplir efficacement leur rôle dans le dispositif ;
- Identifier les **gaps et besoins de renforcement** qui pourraient conditionner le choix du mode opératoire.

Le Consultant veillera à mener cette analyse selon une approche :

- **institutionnelle et fonctionnelle**, centrée sur les rôles effectifs des acteurs, leurs interactions et leurs marges de manœuvre ;
- **participative**, en associant les parties prenantes à la définition et à la validation des constats ;
- **objective**, fondée sur des éléments vérifiables (documents officiels, entretiens, observations, retours d'expérience) ;
- **pragmatique orientée vers la performance du programme**, en vue d'éclairer la décision future sur le mode opératoire le plus pertinent pour le programme (régie directe, maîtrise d'ouvrage déléguée, assistance technique, etc.).

Il est attendu du Consultant qu'il :

- apprécie la **capacité de la maîtrise d'ouvrage publique** à assumer ses fonctions de gouvernance et de suivi des investissements ;
- procède à une **évaluation des capacités** techniques, organisationnelles, administratives et financières des principaux acteurs (au moyen, par exemple, d'entretiens, de revues documentaires, d'analyses institutionnelles) ;
- analyse les **relations de coordination** et les mécanismes de redevabilité entre les différents niveaux de gouvernance ;
- identifie les **atouts** de chaque acteur sur lesquels s'appuyer (compétences internes, réseaux existants, expertise technique) et les **faiblesses** à corriger (charge de travail, absence de procédures, manque de ressources humaines ou financières) ;
- propose une première **lecture critique des options possibles** pour la mise en œuvre du programme, en identifiant les configurations institutionnelles envisageables et leurs implications.

Éléments attendus de l'analyse

L'analyse devra intégrer :

- une appréciation de la **gouvernance du secteur urbain** et des mécanismes de coordination entre niveaux d'administration ;
- l'évaluation des **capacités de pilotage financier** et de gestion des marchés publics selon les standards des bailleurs ;

- la prise en compte de la **redevabilité et de la transparence** dans la gestion des fonds publics ;
- la **durabilité institutionnelle** du dispositif proposé, notamment la possibilité de capitaliser sur les structures et compétences existantes plutôt que de créer des dispositifs ad hoc éphémères.

Résultats attendus

L'analyse devra permettre de :

- identifier clairement les **rôles, responsabilités et capacités** des institutions clés du programme ;
- mettre en évidence les **écarts de capacité** entre les besoins du programme et les moyens actuels des acteurs ;
- fournir une base solide pour le **choix du mode opératoire** le plus adapté, garantissant à la fois efficacité, redevabilité et appropriation locale ;
- préparer les **propositions d'organisation** et les mesures de renforcement institutionnel qui seront développées dans les étapes suivantes.

Livrables attendus

- **Note d'analyse institutionnelle et de capacités** des parties prenantes, incluant un **tableau de synthèse** (forces/faiblesses/opportunités/risques) pour chaque acteur clé ;
- **Note de recommandations préliminaires** sur les implications possibles pour le futur mode opératoire ;
- **Plans d'actions détaillé de renforcement de capacité** pour le futur mode opératoire pour faciliter la mise en œuvre et pérenniser les futurs investissements ;
- **Support de restitution** pour validation en atelier conjoint avec les autorités nationales et les partenaires.

3.6.2 Proposition d'organisation de la mise en œuvre et définition des rôles et responsabilités des principales parties prenantes

Objectif général

Sur la base du diagnostic institutionnel, proposer une **organisation opérationnelle claire, efficace et soutenable** pour la mise en œuvre du programme, précisant les rôles, responsabilités et modalités de coordination entre les différents acteurs impliqués.

Il s'agit de définir le **mode opératoire le plus adapté** au contexte du pays, aux capacités de la maîtrise d'ouvrage et aux exigences de performance et de redevabilité des partenaires.

Objectifs spécifiques

- Identifier et évaluer les différentes **options possibles de mise en œuvre** (régie directe, unité de gestion de projet, maîtrise d'ouvrage déléguée, assistance technique, etc.) ;
- Déterminer la **répartition des rôles et responsabilités** entre les parties prenantes : maître d'ouvrage, partenaires institutionnels, opérateurs techniques, collectivités locales, assistance technique ;
- Proposer une **architecture organisationnelle** favorisant la coordination, la transparence et la durabilité du dispositif ;
- Formuler des recommandations sur les **mécanismes de pilotage, de suivi et de redevabilité** à mettre en place.

Éléments attendus de l'analyse

Il est attendu du Consultant qu'il :

- identifie les **différentes configurations institutionnelles envisageables** pour la gestion du programme (par exemple : pilotage ministériel avec UGP, délégation à une agence nationale, coordination multi-niveaux avec appui externe, etc.) ;
- analyse pour chaque option les **avantages, limites, risques et implications** en termes de gouvernance, de gestion opérationnelle et de durabilité ;

- propose une **architecture organisationnelle cible**, précisant :
 - les fonctions clés à assurer (pilotage stratégique, gestion technique, suivi financier, passation des marchés, communication, suivi-évaluation, etc.) ;
 - les institutions responsables de chacune de ces fonctions ;
 - les mécanismes de coordination (comités, groupes techniques, points focaux, reporting) ;
- identifie les **besoins complémentaires d'appui externe** (assistance technique, AMO, expertise sectorielle) nécessaires à la réussite du dispositif ;
- propose des **principes de gouvernance et de redevabilité** clairs, compatibles avec les exigences des bailleurs et la réglementation nationale.

Pour orienter la réflexion, le Consultant pourra notamment examiner :

- la **pertinence d'une unité de gestion de projet (UGP)** dédiée au programme, en veillant à ce qu'elle reste intégrée dans les structures publiques existantes et contribue à la montée en compétence des agents ;
- les modalités d'une **coordination interinstitutionnelle** (ministères, collectivités, agences) favorisant la cohérence des interventions ;
- les mécanismes de **pilotage stratégique** (comité de pilotage, comité technique, cellule de coordination) et leurs interactions ;
- les options de **maîtrise d'ouvrage déléguée ou partagée**, lorsque cela s'avère pertinent pour renforcer la capacité d'exécution locale ;
- les conditions de **durabilité financière et institutionnelle** du dispositif, en particulier la possibilité de transférer progressivement la responsabilité aux institutions nationales et locales.

Résultats attendus

L'analyse devra conduire à :

- une **proposition d'organisation claire et justifiée**, fondée sur l'évaluation des capacités et des contraintes observées ;
- une **description précise des rôles et responsabilités** de chaque partie prenante dans le pilotage et la mise en œuvre du programme ;
- une **recommandation argumentée du mode opératoire** le plus approprié, accompagnée d'une analyse de risques et de mesures de mitigation ;
- des **éléments de plan de transition institutionnelle**, permettant d'assurer la pérennité du dispositif au-delà de la durée du financement.

Livrables attendus

- **Note d'organisation du mode opératoire**, présentant :
 - les différentes options envisagées,
 - l'analyse comparative (forces/faiblesses/opportunités/risques),
 - la recommandation finale et sa justification ;
- **Schéma organisationnel synthétique** (organigramme ou diagramme fonctionnel) précisant les interactions et circuits décisionnels ;
- **Tableau des rôles et responsabilités** (de type RACI ou équivalent) indiquant les fonctions, acteurs responsables et modalités de coordination ;
- **Note de synthèse des recommandations institutionnelles**, intégrant les mesures de renforcement ou d'appui nécessaires ;
- **Support de restitution** pour atelier de validation.

3.6.3 Élaboration de la stratégie de passation des marchés

Objectif général

Définir la **stratégie de passation des marchés** applicable au programme, en conformité avec la réglementation nationale et les directives de l'AFD, afin de garantir la **transparence, la concurrence équitable et l'efficacité** dans l'acquisition de biens, services et travaux.

Cette stratégie devra être adaptée au contexte institutionnel du pays, au niveau de complexité du programme et à la capacité des acteurs à mettre en œuvre les procédures.

Objectifs spécifiques

- Analyser le **cadre légal et réglementaire national** régissant la commande publique et sa compatibilité avec les exigences des bailleurs ;
- Définir les **principes et mécanismes de gouvernance** de la passation des marchés dans le cadre du programme ;
- Proposer une **stratégie adaptée de passation**, tenant compte des types de marchés à engager (travaux, études, services, fournitures) et de leur volume prévisionnel ;
- Identifier les **besoins de renforcement institutionnel ou d'assistance technique** pour assurer une gestion efficiente et conforme des marchés ;
- Préciser les **modalités de coordination et de supervision** entre les différentes entités impliquées.

Éléments attendus de l'analyse

Il est attendu du consultant qu'il :

- procède à une **revue du cadre juridique et institutionnel** de la passation des marchés publics, en identifiant les écarts éventuels avec les directives de l'AFD ;
- identifie les **acteurs responsables** de la passation et de la supervision des marchés (services contractants, autorités de régulation, comités d'évaluation, unités techniques, etc.) ;
- évalue la **capacité opérationnelle** des entités concernées à conduire les procédures (compétences, outils, expérience, délais moyens, points de blocage) ;
- établit une **typologie prévisionnelle des marchés** à passer dans le cadre du programme (par type, taille, localisation, complexité, niveau de risque) ;
- propose des **principes d'allotissement et de regroupement des marchés**, favorisant la concurrence tout en assurant une gestion maîtrisée ;
- recommande les **méthodes de passation** appropriées (appels d'offres ouverts, restreints, consultations, gré à gré encadré, etc.) selon la nature et le risque des marchés ;
- suggère, le cas échéant, un **plan de renforcement ou d'appui technique** (formation, accompagnement, modèles de documents, outils numériques, etc.).

Articulation avec le mode opératoire

La stratégie de passation devra être **pleinement intégrée au dispositif institutionnel** défini précédemment.

Elle précisera :

- le **rôle de chaque acteur** dans la chaîne de passation (maître d'ouvrage, autorités contractantes, bailleur, partenaires) ;
- les **mécanismes de supervision et de contrôle**, y compris les circuits de validation et les audits éventuels ;
- les **interfaces avec le système de suivi financier** et le reporting global du programme ;
- les **dispositifs de prévention de la fraude et de la corruption**, en conformité avec la politique d'intégrité de l'AFD.

Résultats attendus

L'analyse devra aboutir à :

- une **stratégie claire et argumentée de passation des marchés**, adaptée au contexte local et conforme aux exigences AFD ;
- la définition d'un **plan prévisionnel de passation de marchés** (typologie, calendrier, méthodes, responsabilités) ;
- l'identification des **risques institutionnels et opérationnels** associés aux procédures, avec propositions de mitigation ;

- des **recommandations pratiques** pour renforcer la capacité des acteurs publics à gérer efficacement les marchés du programme.

Livrables attendus

- **Note de stratégie de passation des marchés**, incluant :
 - l'analyse du cadre réglementaire et institutionnel ;
 - la typologie prévisionnelle des marchés ;
 - la proposition de stratégie et ses justifications ;
 - les recommandations en matière de gouvernance et de renforcement des capacités ;
- **Plan prévisionnel de passation des marchés (PPM)** adapté au calendrier et à la structure du programme ;
- **Tableau de rôles et responsabilités** dans la chaîne de passation (responsable, valideur, superviseur, AFD).

3.6.4 Définition du schéma fiduciaire

Objectif général

Définir un **schéma fiduciaire clair, sécurisé et proportionné** au niveau de complexité du programme, garantissant la **bonne gestion et la traçabilité des fonds** mobilisés.

L'objectif est d'assurer une maîtrise rigoureuse des flux financiers, tout en renforçant les capacités de gestion de la maîtrise d'ouvrage et des entités exécutantes.

Objectifs spécifiques

- Identifier et décrire les **flux financiers** associés au programme, depuis la mise à disposition des fonds par le bailleur jusqu'à leur utilisation finale ;
- Définir les **rôles, responsabilités et procédures** de gestion financière, de décaissement, de comptabilité, d'audit et de reporting ;
- Garantir la **conformité** du dispositif avec les règles et exigences fiduciaires de l'AFD et la réglementation nationale ;
- Identifier les **risques fiduciaires** (fraude, erreur, double financement, conflit d'intérêts) et proposer des **mesures de prévention et de mitigation** ;
- Proposer, si nécessaire, des **dispositifs d'appui et de renforcement** pour améliorer la fiabilité et l'autonomie des systèmes financiers utilisés.

Éléments attendus de l'analyse

Sans imposer de méthode unique, il est attendu du consultant qu'il :

- établisse une **cartographie des flux financiers** du programme, identifiant les sources de financement (AFD, contreparties nationales, autres bailleurs, collectivités locales) et les circuits de décaissement ;
- identifie les **entités gestionnaires** et leur rôle respectif dans la gestion des fonds (ordonnateurs, comptables, gestionnaires, bénéficiaires finaux) ;
- évalue la **capacité des institutions** à assurer la gestion comptable, la tenue de comptes, la justification des dépenses et le reporting financier ;
- analyse les **dispositifs de contrôle interne** et de supervision existants (audits, inspections, contrôles ex ante/ex post) ;
- propose un **schéma fiduciaire cible** décrivant :
 - les modalités d'ouverture et d'alimentation des comptes ;
 - les circuits de validation et d'autorisation de paiement ;
 - les mécanismes de rapprochement comptable et de justification des dépenses ;
 - les modalités de suivi et de reporting (périodicité, contenu, destinataires) ;
- recommande des **mesures de renforcement** pour améliorer la transparence, la rapidité et la fiabilité des flux (formations, procédures normalisées, digitalisation, etc.) ;

- identifie les **besoins éventuels d'audit externe**, et propose un calendrier et un mandat indicatif pour leur réalisation.

Le schéma fiduciaire devra :

- être **pleinement compatible** avec les procédures nationales de gestion des fonds publics, tout en respectant les **exigences fiduciaires AFD** ;
- préciser les **mécanismes d'articulation** entre les deux cadres (national et bailleur) : gestion des comptes, reporting, justification de contrepartie, transferts de fonds ;
- intégrer, le cas échéant, les spécificités de **cofinancements** (autres bailleurs, contributions locales, fonds verts, etc.) ;
- veiller à la **cohérence entre schéma fiduciaire et mode opératoire** (circuits décisionnels, responsabilités et contrôles).

Résultats attendus

L'analyse devra permettre de :

- disposer d'un **schéma clair et validé de gestion financière**, adapté au contexte et aux capacités locales ;
- identifier les **points de vigilance et risques fiduciaires** à suivre ;
- proposer des **dispositifs de renforcement et de contrôle** adaptés ;
- poser les bases du **manuel de procédures financières du programme**, à élaborer en phase de formulation ou de démarrage.

Livrables attendus

- **Schéma fiduciaire du programme**, incluant la cartographie des flux financiers, les rôles et responsabilités, et les circuits de validation ;
- **Note d'analyse fiduciaire**, présentant :
 - les constats et évaluations des capacités,
 - les risques identifiés et leurs mesures de mitigation,
 - les propositions de renforcement et de contrôle ;
- **Plan de renforcement des capacités de gestion financière**, incluant formations, assistance technique, outils et procédures à développer ;
- **Support de restitution** pour validation en atelier conjoint (autorités nationales, bailleur, institutions de contrôle).

3.6.5 Rédaction d'un manuel de procédures synthétique du programme

Objectif général

Produire un **manuel de procédures synthétique et opérationnel** décrivant de manière claire et accessible l'ensemble des règles, circuits et outils régissant la mise en œuvre du programme. Ce manuel constituera la **référence de fonctionnement** pour tous les acteurs impliqués, garantissant la cohérence, la transparence et l'efficacité des processus organisationnels, financiers et fiduciaires.

Objectifs spécifiques

- Formaliser, sous une forme claire et harmonisée, les **principaux éléments du dispositif institutionnel** retenu (organisation, responsabilités, coordination, reporting) ;
- Décrire les **procédures de gestion financière et de contrôle de l'usage des fonds**, conformément au schéma fiduciaire validé ;
- Intégrer les **éléments essentiels de la stratégie de passation des marchés**, en précisant les principales étapes et responsabilités ;
- Présenter de manière synthétique les **procédures de maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S)**, ainsi que les mécanismes de suivi correspondants ;
- Fournir aux acteurs du programme un **outil pratique, lisible et directement mobilisable** pour la conduite quotidienne des opérations.

Éléments attendus de contenu

Le manuel synthétique devra au minimum comprendre :

1. **Organisation institutionnelle et gouvernance du programme**
 - organigramme de fonctionnement ;
 - rôles et responsabilités des acteurs ;
 - instances de pilotage, de coordination et de suivi.
2. **Procédures de planification et de gestion opérationnelle**
 - élaboration des plans de travail et budgets annuels ;
 - suivi de la performance et reporting technique.
3. **Schéma fiduciaire et gestion financière**
 - description des circuits financiers, des validations et des décaissements ;
 - modalités de justification des dépenses et de tenue des comptes ;
 - contrôles internes, audits et reporting financier.
4. **Procédures de passation des marchés**
 - étapes et responsabilités clés dans le processus d'achat ;
 - principales méthodes de passation et seuils applicables ;
 - règles de publicité, d'évaluation et de recours.
5. **Maîtrise des risques environnementaux et sociaux (E&S)**
 - principes généraux et références aux cadres établis (CGES, CPR) ;
 - modalités de sélection et de suivi des projets sous l'angle E&S ;
 - mécanismes de participation, de communication et de gestion des plaintes.
6. **Dispositifs de contrôle et d'intégrité**
 - mécanismes de supervision, d'audit interne et externe ;
 - procédures d'alerte et de gestion des conflits d'intérêts ;
 - dispositions en matière d'éthique et de transparence.

Livrables attendus

- **Manuel de procédures synthétique du programme**, comprenant :
 - un texte clair et illustré (schémas, tableaux, organigrammes, check-lists) ;
 - des fiches pratiques ou modèles simplifiés (par ex. : modèle de PV de comité, modèle de rapport financier, check-list de passation) ;
- **Support de présentation et de formation**, permettant de faciliter la diffusion et l'appropriation du manuel auprès des institutions concernées

3.7 Capitalisation et communication

3.7.1 Capitalisation opérationnelle sur la mise en œuvre de l'appui

Cette note documentera les enseignements tirés et les résultats obtenus tout au long de l'appui. Ce livrable ne doit en aucun cas être confondu avec un rapport de synthèse. L'objectif est d'identifier les bonnes pratiques ("best fit practices") et leçons apprises de cet appui, tant sur le mode d'organisation (le « faire ») que sur les connaissances générées en termes de pratiques et théorie d'adaptation, et de produire des recommandations pour les prochains appuis AdaptAction et CoMSSA.

Cette capitalisation se basera sur un questionnaire qui sera transmis à la fin de l'étude.

Ce livrable ne devra pas excéder 5 pages (hors annexes).

3.7.2 Communication sur les réalisations de l'appui, et partage des connaissances développées

Le/la Consultant(e) fournira **des supports de communication et de valorisation** des connaissances produites, afin de garantir une diffusion des résultats et des enseignements tirés de l'appui. Ces supports seront destinés à l'État partenaire, aux équipes internes de l'AFD, ainsi qu'aux acteurs internationaux impliqués dans l'adaptation au changement climatique.

Pour cette prestation, il est demandé de réaliser une vidéo qui portera sur les réalisations du PAVICC et la faisabilité du PRVCC. Un point de cadrage entre le Consultant et l'AFD sera organisé en cours de mission afin de valider ensemble le contenu, le message clé et le script de la vidéo.

Les images, vidéos ou séquences ayant servi à la réalisation du support final devront être transmises à l'AFD en fin de mission, en haute résolution et librement exploitables. Tous les supports de communication devront être clé en main, conformes à la charte graphique (fournie en annexe), et directement utilisables.

Par ailleurs, pour alimenter la présentation graphique de ces supports (et des différents rapports de l'appui), il sera demandé au Consultant de constituer une bibliothèque d'une trentaine de photographies, prises au cours de la mise en oeuvre des activités. Des photographies de qualité sont attendues, au niveau technique, (résolution, lumière, cadrage ...), esthétique (favoriser des images positives, éviter des images de réunions, etc.), et de leur pertinence pour illustrer l'appui.

Livrable(s) attendu(s) :

- Atlas cartographique et SIG final enrichi
- Rapport de capitalisation opérationnelle
- Vidéo
- Photothèques

3.8 Partie à Bons de commande : Experts pour des missions d'appui à court terme

Le prestataire devra être en mesure de mobiliser une expertise de courte durée en fonction des besoins qui émergeront lors de la préparation du Projet. Cette expertise ponctuelle pourra notamment couvrir les thématiques suivantes :

- Appui à la mise en place d'une politique RH / d'une unité de gestion de projet (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) au sein de l'autorité contractante (organisation, recrutement, formation, rémunération, évolution de carrière) ;
- Implication du secteur privé ;
- Expertise climatique et solutions fondées sur la nature ;

De nouveaux besoins pouvant apparaître au cours de l'exécution de la présente prestation, l'AFD, en liaison avec les autorités béninoises, se réserve le droit de demander au prestataire une expertise complémentaire de courte durée en lien avec le Projet, non prévue dans les présents termes de référence.

La durée des missions d'expertise de court terme n'est pas fixée à l'avance. Elle sera déterminée dans chaque bon de commande émis par l'AFD, en concertation avec les autorités béninoises.

Un bon de commande officiel sera ensuite adressé au prestataire par l'AFD afin de lancer la mission,. Ce délai de mobilisation de l'expertise de court terme devra être anticipé par les équipes du maître d'ouvrage, afin de garantir la disponibilité des profils d'experts au moment opportun.

L'offre technique devra préciser la capacité du groupement à mobiliser des experts de court terme (sur la base des références du groupement dans ce domaine). Le soumissionnaire devra démontrer qu'il dispose d'un vivier d'expertises internes et/ou externes solides, mobilisables rapidement. À cet effet, il pourra fournir des exemples de CV d'experts susceptibles d'être mobilisés.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

De façon globale pour l'ensemble de l'étude, il est attendu que le Consultant adopte une approche favorisant la participation des parties prenantes concernées à chacune des étapes. Le Consultant devra intégrer dans sa méthodologie les outils et les mécanismes pour favoriser et animer ce processus de participation et de co-construction du programme.

Le Consultant devra aborder l'ensemble des problématiques couvertes dans l'étude de façon intégrée et systémique de façon à croiser les différents enjeux et permettre l'identification des solutions les plus adaptées au regard de l'ensemble des dimensions.

L'ensemble des dimensions transversales du développement durable, à savoir le climat, les liens sociaux et le genre, la gouvernance et la sensibilité au conflit devront systématiquement être pris en compte à chaque étape du processus d'élaboration de l'étude. Le Consultant veillera à les considérer comme des filtres d'analyse intégrés et non comme des volets séparés de l'étude.

Enfin, le Consultant s'assurera que l'ensemble des données collectées dans le cadre de ce travail seront stockées et archivées de façon à pouvoir être réutilisées par les bénéficiaires finaux de l'étude.

5. LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION

5.1 Liste et calendrier de remise des livrables

Ci-dessous la liste des principaux livrables attendus. Le Consultant doit se reporter au chapitre précédent pour s'assurer des éléments précis attendus pour chaque phase du programme.

N°	Titre	Délai de remise (version validée)
TRANCHE FERME		
1	Rapport de mission de lancement	T0 + 3 semaines
2	Rapport de capitalisation PAVICC	T0 + 2 MOIS
3	Rapport d'analyse de l'armature urbaine nationale, incluant la typologie des villes	T0 + 2 MOIS
4	Rapport de cadrage stratégique	T0 + 2 MOIS
5	Rapport de sélection des villes, comprenant la note méthodologique, la matrice de sélection, la liste finale issue de la sélection.	T0 + 4 MOIS
6	Dossier de rapports de diagnostics pour les villes ciblées	T0 + 7 MOIS
7	Rapport de synthèse globale des diagnostics, incluant la note de hiérarchisation des enjeux	T0 + 7 MOIS
TRANCHE CONDITIONNELLE N°1		
8	Dossier des stratégies d'intervention pour chaque ville, comprenant les différents scénarii étudiés, le scénario retenu, et le menu d'investissements pour chaque ville.	T0 + 8 MOIS

9	Dossier des rapports de faisabilité des investissements identifiés pour chaque ville.	T0 + 10 MOIS
10	Rapport de plan de renforcement de capacités, incluant l'analyse détaillée des capacités, la note de synthèse des besoins, et la proposition de stratégie et d'actions de renforcement de capacités	T0 + 10 MOIS
11	Rapport de dispositif de suivi-évaluation, avec la note méthodologique, le tableau de bord des indicateurs, la situation de référence remplie, le schéma institutionnel de suivi.	T0 + 11 MOIS
12	Note d'évaluation des impacts du programme avec tableau de synthèse visuel et proposition de recommandations.	T0 + 11 MOIS
	TRANCHE CONDITIONNELLE N°2	
13	Dossier de documentation cadre E&S, incluant le rapport d'évaluation E&S, le CGES, le CPR et la note de renforcement des capacités institutionnelles	T0 + 12 MOIS
14	Note d'analyse institutionnelle et fonctionnelle du programme	T0 + 12 MOIS
15	Note d'organisation du mode opératoire avec schéma organisationnel synthétique et tableau des responsabilités	T0 + 12 MOIS
16	Note de stratégie de passation de marchés avec le plan prévisionnel de passation de marchés	T0 + 12 MOIS
17	Note de schéma fiduciaire du programme	T0 + 12 MOIS
18	Projet de manuel de procédures du programme	T0 + 12 MOIS
19	Rapports de capitalisation et support de communication	T0+12 mois

La mission (tranche ferme) se déroulera entre Mai 2026 et décembre 2026 (7 mois). La tranche optionnelle éventuelle n°1 se déroulera entre Janvier 2027 et Mars 2027 (3 mois). La tranche optionnelle n°2 éventuelle se déroulera entre Mars 2027 et Mai 2027 (2 mois).

Ce calendrier est **indicatif** et pourra être adapté en fonction du calendrier d'instruction de l'AFD.

Les livrables produits par le consultant doivent inclure les logos du Maître d'ouvrage national, d'Adapt'Action, de CoMSSA et des bailleurs de fonds officiels des facilités (AFD et UE) et la clause de non-responsabilité habituelle : « Ce document a été produit avec l'aide financière de l'AFD et de l'UE. Les opinions exprimées dans ce document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'UE ou de l'AFD ».

6. PROFILS DES EXPERT.E.S REQUIS

6.1 Expertises principales

Le Consultant devra mobiliser une équipe **pluridisciplinaire et expérimentée** couvrant l'ensemble des dimensions techniques, institutionnelles, économiques, sociales et environnementales du programme.

Elle devra démontrer :

- une **solide expérience de la planification et du développement urbain** dans des contextes similaires ;

- une **connaissance approfondie des politiques publiques locales** et des cadres institutionnels ;
- une **capacité à travailler de manière participative et intégrée**, en mobilisant des expertises complémentaires.

Une attention particulière sera portée à :

- la **complémentarité entre experts internationaux et nationaux**,
- la **qualité de la coordination technique et méthodologique**,

6.1.1 *Équipe d'encadrement*

Chef de mission – Urbaniste ou géographe senior

- **Expérience minimale** : 15 ans dans la planification urbaine, le développement territorial ou la gestion de programmes urbains complexes financés par des bailleurs.
- **Compétences clés** :
 - Pilotage d'équipes pluridisciplinaires et coordination de missions multi-sites ;
 - Élaboration de stratégies urbaines et territoriales ;
 - Bonne maîtrise des procédures des bailleurs internationaux (AFD, BM, UE, etc.) ;
 - Excellentes capacités rédactionnelles et de représentation institutionnelle.
- **Rôle** : direction technique et stratégique de la mission, supervision des livrables, interface principale avec la maîtrise d'ouvrage et les partenaires.

Chef de mission adjoint – Expert en gestion de projet et démarche participative

- **Expérience minimale** : 10 ans dans la conduite de projets de développement, la concertation multi-acteurs et l'ingénierie de projet.
- **Compétences clés** :
 - Animation de processus participatifs et ateliers de co-construction ;
 - Méthodologies de planification stratégique et de formulation de projets ;
 - Connaissance des outils de suivi-évaluation et de capitalisation.
- **Rôle** : appui à la coordination méthodologique, animation de la concertation, intégration transversale des contributions sectorielles.

6.1.2 *Expertises techniques clés*

Profil	Expérience minimale	Compétences principales
Urbaniste / Programmiste urbain	10 ans	Analyse spatiale, programmation urbaine, structuration de plans d'investissement, intégration fonctionnelle entre usages, équipements et mobilité.
Architecte	10 ans	Conception d'espaces publics et d'équipements, urbanisme opérationnel, intégration architecturale et qualité du cadre bâti.
Paysagiste	8 ans	Aménagements paysagers, verdissement urbain, solutions fondées sur la nature, intégration environnementale des projets urbains.
Ingénieur génie civil / infrastructures	10 ans	Conception et dimensionnement d'infrastructures urbaines (voiries, drainage, réseaux), estimation des coûts, gestion technique des travaux.
Hydrologue / Ingénieur hydraulicien	8 ans	Analyse hydrologique et gestion des risques d'inondation, études de drainage et de résilience climatique, conception de solutions intégrées.

Profil	Expérience minimale	Compétences principales
Spécialiste en adaptation au changement climatique	10 ans	Analyse de risques climatiques et définition d'options d'adaptation, études d'analyse participative de vulnérabilité climatique et d'identification et élaboration de projets de résilience climatique en milieu urbain.
Environnementaliste	10 ans	Évaluations environnementales conformes aux standards ES AFD/BM
Expert en gestion des déplacements involontaires	8 ans	Expérience confirmée sur la gestion des déplacements involontaires dans le cadre de projets urbains avec réinstallation physique et/ou économique.
Biodiversité / Solutions d'adaptation Fondées sur la Nature (SaFN)	8 ans	Intégration de la biodiversité et conception des SFN dans des projets urbains.
Économiste ou Ingénieur-économiste	10 ans	Études de rentabilité socio-économique, préféabilité financière, modélisation de coûts et d'impacts, analyse de soutenabilité budgétaire.
Sociologue / Spécialiste inclusion sociale	8 ans	Diagnostic social et institutionnel, sensibilité aux conflits, inclusion, égalité femmes-hommes, gouvernance locale, participation communautaire.
Spécialiste en crises et conflits	10 ans	Cette expertise devra être couverte par un expert confirmé en analyse de conflits (facteurs structurels et socioculturels) et d'une expérience confirmée des cadres d'analyses « sensible aux conflits » (acteurs, connecteurs, diviseurs), approche « ne pas nuire » (cf. annexe 5) Il /Elle disposera d'expériences avérées dans des contextes similaires à celui du Bénin (zones fragiles, tensions sociales ou territoriales, conflits liés aux ressources, etc.).
Juriste / expert foncier	8 ans	Maîtrise de cadre légal et coutumier foncier au Bénin
Expert en développement institutionnel / gouvernance	10 ans	Analyse des structures institutionnelles, planification stratégique, renforcement de capacités, définition de modes opératoires et dispositifs de gouvernance.
Expert cartographie / SIG	8 ans	Gestion et analyse spatiale de données, production de cartes thématiques, intégration des données environnementales et socio-économiques.
Expert passation de marchés	10 ans	Maîtrise du cadre légal national et des procédures AFD, élaboration de stratégies et plans de passation, contrôle de conformité et reporting.

6.1.3 Expertises complémentaires recommandées

Profil	Expérience minimale	Compétences principales
Spécialiste en finances publiques locales / gestion fiduciaire	10 ans	Analyse des systèmes financiers locaux, gestion comptable et budgétaire, schémas fiduciaires, audit et contrôle interne.
Expert en suivi-évaluation (M&E)	8 ans	Élaboration de cadres logiques, conception d'indicateurs, baseline, dispositifs de suivi participatif et évaluation de performance.
Spécialiste en communication et participation citoyenne	8 ans	Expérience dans la préparation de plan de mobilisation de parties prenantes, stratégies de communication, animation de concertations, gestion des parties prenantes, dispositifs de communication institutionnelle.
Spécialiste en développement économique local (DEL)	8 ans	Dynamisation des économies locales, identification de filières et d'acteurs économiques, dispositifs d'appui à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Le prestataire proposera une équipe de consultants mixte, constituée d'experts internationaux et locaux, et dans la mesure du possible de femmes et d'hommes. Les responsabilités qui leur seront confiées ne doivent pas les placer dans une situation de conflit d'intérêts. Le prestataire prendra en compte le contexte sécuritaire dégradé de la zone d'intervention et précisera l'organisation de mission qu'il propose d'adopter pour mener à bien sa mission. Il lui est recommandé de se renseigner sur les conditions de déplacement dans la zone.

6.2 Autres expertises

D'autres expertises plus ponctuelles pourront être proposées pour compléter l'équipe projet. Des expertises techniques sectorielles et sur le foncier, SIG, architecture, gestion des déchets, topographie etc.

Participation des référent.e.s institutionnel.le.s à la phase de diagnostic

Dans le cadre de la phase de diagnostic, les expert.e.s mobilisé.e.s seront accompagné.e.s par **deux référent.e.s techniques**, respectivement issu.e.s de la **DGEC** et de la **DGDU**. Conformément à l'approche « learning by doing » promue par le programme **AdaptAction**, ces référent.e.s seront activement impliqué.e.s dans les activités de terrain (collecte de données, échanges avec les parties prenantes, analyse participative des risques climatiques, etc.) afin de renforcer leurs compétences techniques.

L'offre financière du Consultant devra **intégrer les frais de transport et les perdiems** pour ces référent.e.s lors des déplacements en dehors de Cotonou. Il est également attendu du Consultant qu'il organise, en lien avec l'AFD, une **évaluation des compétences** de ces référent.e.s en début et en fin de phase de diagnostic. Les résultats de cette évaluation seront à **annexer au rapport final de diagnostic**, afin de mesurer l'évolution des capacités acquises.

6.3 Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent être issus d'une administration bénéficiaire de l'appui. Sont cependant autorisés à candidater les agents de la fonction publique issus d'une institution publique/une organisation sous tutelle autre que celle bénéficiaire de l'appui, et lorsqu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre l'expert.e et le bénéficiaire. Un document de l'administration du fonctionnaire, donnant son accord pour sa mobilisation, sera nécessaire.

Le coût de l'appui technique et du personnel fourni par les soumissionnaires doit être inclus dans les honoraires des expert.e.s.

Un CV de 3 pages maximum sera présenté pour chaque expert.e proposé.e.

Une déclaration de disponibilité et d'exclusivité devra être signée et annexée à l'offre pour chaque expert.e présenté.e. Si un.e expert.e est impliqué.e sur plusieurs appuis du programme AdaptAction, la déclaration d'exclusivité inclura une liste de ces appuis, accompagnée pour chacun du nombre d'hommes-jours prestés par l'expert et du calendrier de mise en œuvre (mois de démarrage et de fin prévus).

7. LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHE

7.1 Lieu de l'étude

Les activités prévues couvrent les villes de Malanville, Abomey-Bohicon, Comè et Dassa-Zoumè, avec des missions optionnelles à Banikoara, Djougou et Natitingou selon les conclusions des diagnostics préliminaires. L'équipe sera basée à Cotonou mais sera amenée à effectuer tout au long de la prestation des déplacements dans ces villes. Ces missions se feront dans le respect des considérations de sécurité qui seront présentées dans le plan de sûreté du prestataire.

7.2 Calendrier prévisionnel des prestations

La date de démarrage exacte de l'appui sera fixée par ordre administratif, suite à l'attribution du marché. La durée effective de la prestation est estimée à 12 mois, y compris la préparation et soumission des livrables de capitalisation et de communication.

7.3 Suivi des prestations / relations avec le prestataire

Un comité de suivi de la prestation sera mis en place. Du côté du Bénin, ce comité inclura les principales parties prenantes indiquées à la section 2.04, l'équipe AdaptAction (Coordinateur régional et la responsable adjointe), la coordinatrice CoMSSA, et les experts de l'AFD au Bénin et à Paris.

Une réunion d'information pour le lancement de l'appui sera organisée et réunira le comité de suivi, les responsables AFD, les experts du Consultant, les PTF et toute autre institution que les autorités ou l'AFD jugeraient bon d'inviter.

Lors de cette réunion de lancement, un programme de travail actualisé et un calendrier global d'exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation.

Des réunions techniques de suivi et de validation devront être organisées par le Consultant à chaque remise de livrable, et rassembleront tout ou partie des institutions présentes à la réunion de lancement, mais aussi d'autres institutions jugées pertinentes.

Le Consultant transmettra les minutes (synthétiques) de ces réunions dans un délai d'1 semaine à l'ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

7.4 Etendue des services

Au moins 50 % des jours d'expertise seront à prester au Bénin.

Le nombre de jours d'expertise proposé (dont le nombre de jours sur le terrain), sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d'intervention des différents experts figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour le dépouillement des offres techniques des soumissionnaires.

A titre indicatif, l'estimation H/J du marché toute tranche confondue est située entre 700 et 1000 H/J.

8. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre du présent marché sera la langue française. La maîtrise de la langue française par l'équipe d'appui du Consultant est donc impérative.

9. VISIBILITE & COMMUNICATION

Se référer au Guide de communication, à mettre à la disposition du prestataire à la suite de l'attribution du marché.

10. ANNEXES

Annexe 1 : Note conceptuelle du projet de résilience des villes face au changement climatique

Document joint séparément

Annexe 2 : Autres ressources documentaires disponibles à l'AFD sur demande

- Contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée du Bénin
- Le Plan national d'adaptation (PNA) du Bénin
- Plans directeurs d'urbanisme (PDU) des villes de COME, BOHICON, ABOMEY,
- Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) du duo Abomey-Bohicon
- Plan directeur d'assainissement pluvial de la ville de COME
- Etudes de vulnérabilité des territoires des communes de COME, BOHICON, et BOHICON
- TdR du PDU et du PDA de Malanville qui seront élaborés courant 2025, sur financement BAD en maîtrise d'ouvrage inversé.

Annexe 3 : Format de la Fiche de présentation de projet (20 pages hors annexes)

Glossaire des sigles utilisés

Résumé

1. Présentation du projet

- 1.1 Le projet dans son contexte (présentation du secteur, politique du gouvernement, importance pour le pays et les villes)
- 1.2 Problématique identifiée
- 1.3 Finalité et objectif(s) spécifique(s) du projet
- 1.4 Contenu du projet et stratégie
- 1.5 Intervenants et mode opératoire
- 1.6 Dispositif de suivi-évaluation
- 1.7 Indicateurs de redevabilité de l'AFD et engagements de reporting
- 1.8 Communication projet

2. Financement

- 2.1 Coût et plan de financement
- 2.2 Schéma fiduciaire

3. Cohérence stratégique et contribution aux objectifs de l'AFD

- 3.1 Cohérence stratégique et opérationnelle AFD
- 3.2 Contribution du projet aux enjeux de développement durable
- 3.3 Cohérence avec la stratégie d'influence française

4. Présentation du partenaire

- 4.1 Activité et mandat
- 4.2 Historique relationnel qualitatif avec l'AFD (ou autres bailleurs)
- 4.3 Situation financière

5. Evaluation des risques

- 5.1 Risque Pays/Risque de contrepartie
- 5.2 Risques opérationnels
- 5.3 Risques environnementaux, sociaux et climatiques
- 5.4 Risque de non-conformité et de conflit d'intérêts
- 5.5 Autres risques selon projet

Annexes :

- i. Cadre logique détaillé
- ii. Budget détaillé
- iii. Plan de passation de marché
- iv. Chronogramme d'intervention détaillé pour l'année 1 et prévisionnel pour les années 2 à 5
- v. Termes de références pour la sélection de l'opérateur principal
- vi. Termes de références pour le suivi évaluation externe
- vii. Documents de consultation pour le suivi évaluation externe
- viii. Cadre de gestion environnemental et social
- ix. Plan d'action genre
- x. Les listes des parties prenantes du projet avec l'ensemble de leurs coordonnées.

Annexe 4 : Contenu type attendu d'un CGES et CPR

Présentation du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES)

L'élaboration d'un CGES est requise parce que les informations disponibles sur les caractéristiques du projet (et notamment sur les investissements à construire / réhabiliter ainsi que leur localisation) ne sont pas encore suffisamment précises au stade de l'instruction du financement pour pouvoir mener complètement les études environnementales et sociales requises.

La finalité du CGES est de disposer d'une évaluation environnementale et sociale préliminaire du projet, détaillant toutes les parties qui peuvent être développées à partir des informations disponibles et « cadrant » les parties qui restent à développer (en précisant les actions restant à réaliser, les outils et la méthodologie qui seront mis en œuvre pour cela, etc.).

Sur la base de la documentation existante, de visites de terrain et de rencontres des principaux interlocuteurs concernés par le projet, le CGES devra permettre de :

- Disposer d'une première appréciation des risques environnementaux et sociaux ainsi que des risques en matière de déplacement involontaire de populations,
- Définir, lorsque cela est possible, les principales mesures d'atténuation à mettre en place dans le cadre du projet
- Identifier les diligences pour les évaluations environnementales et sociales complémentaires à mener pendant la mise en œuvre du projet/programme, en précisant les modalités organisationnelles, calendaires, budgétaires, etc. ainsi que les responsabilités de chacune des parties prenantes.

Le CGES devra contenir :

- *Description du projet*

Le Consultant décrira de manière concise le projet tel qu'il a été défini jusqu'à présent, en distinguant la phase préparation, construction et exploitation. Parmi les informations requises, sont :

- Les objectifs du projet et la méthodologie suivie pour la sélection des « sous-projets » (ou investissements) incluant les facteurs E&S qui ont guidé les choix selon le principe « éviter-réduire-compenser » ;
- Dans la mesure du possible, les « sous-projets » retenus, leur localisation (grâce à un support cartographique) et leurs caractéristiques techniques ;
- Calendrier général des différentes étapes du projet.

- *Description du cadre législatif et institutionnel en matière E&S*

Le Consultant décrira le cadre légal et institutionnel qui s'applique au projet, en termes de : (i) évaluation environnementale et sociale, (ii) réglementation environnementale, (iii) santé et sécurité au travail, (iv) genre, (v) consultation, etc.

Cette description devrait permettre d'identifier les procédures et les acteurs impliqués dans l'obtention des autorisations environnementales et sociales nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le Consultant listera également les textes internationaux ratifiés par le Bénin qui pourraient s'appliquer au projet.

Concernant les politiques et normes environnementales et sociales de l'AFD, les consultants se référeront aux documents suivants :

- Liste d'exclusion de l'AFD

[AFD Group Exclusion list | AFD - Agence Française de Développement](#)

- Politique de maîtrise des risques environnementaux et sociaux de l'AFD
- Le Cadre Environnemental et Sociale (CES) de la Banque Mondiale, incluant les 10 normes
- Les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales du Groupe Banque Mondiale
- Les conventions de l'OIT

Le Consultant devra également effectuer une analyse des écarts entre les réglementations nationales et les normes de la Banque mondiale. Lorsque des écarts sont constatés, le Consultant devra proposer des

mesures pour les combler, qui soit opérationnelles et acceptables. Ces mesures doivent être discutées et approuvées par l'AFD, le maître d'œuvre du projet et les institutions/autorités compétentes (y compris les ministères si nécessaire).

- *Description de l'état initial*

Le consultant reprendra dans cette partie les principales caractéristiques et sensibilités de environnementales et sociales issues des diagnostics de la phase de pré-faisabilité. Une description détaillée⁷ des milieux biophysiques, physiques et sociodémographiques n'est pas demandée (elle sera faite pendant les études E&S détaillées). Pour autant, toute sensibilité E&S particulière identifiée en phase de pré-faisabilité pourrait être approfondie si les aménagements envisagés sont déjà observés comme étant potentiellement impactant.

- *Détermination et description des impacts potentiels et des mesures de mitigation*

Dans cette partie, le Consultant devra :

- Lister quelles sont les sources d'impacts environnementaux et sociaux des investissements prévisionnels selon leur type (réseaux d'eau, consolidation berges, routes, équipements marchands, etc.) et selon les phases de préparation, de travaux et d'exploitation,
- Proposer des mesures de mitigation générale (type de plan à développer par exemple) pour chacun de ces impacts.

Attention, l'identification des impacts et la proposition de mesures de mitigation concernent aussi bien les investissements financés par le projet que les infrastructures associées (selon la définition de la Banque mondiale).

Enfin, le Consultant identifiera les autres projets principaux dans la zone et analyseront les impacts cumulatifs potentiels de tous ces projets à court terme dans la zone de projet financé par l'AFD.

- *Description de la procédure de maîtrise des risques E&S à mener dans le cadre du projet*

La procédure de maîtrise des risques concerne toutes les étapes des « sous-projets », à savoir la préparation, la construction et l'exploitation. Pour chacune des étapes, le Consultant devra préciser les responsabilités de la MOA et des potentielles autres parties prenantes.

Pour la phase préparation, le Consultant devra :

- Définir la méthodologie d'évaluation des risques E&S de chacun de « sous-projets » (que ce soit par type d'investissement ou par lot de travaux). Pour ce faire, le Consultant devra :
 - préétablir une liste de critères (sous forme d'un questionnaire ou autre) environnementaux, sociaux, fonciers, etc. et qui soit adaptée à la sensibilité du contexte local et au projet,
 - définir une liste d'activités qui seront exclus des financements de l'AFD,
 - définir 3 catégories de risques E&S (important – élevé – faible) sur la base de la liste des critères
- Préciser pour chacune des catégories de risques E&S : le cadre légal qui s'applique (cadre national vs cadre Banque mondiale), les études E&S qui seront à réaliser une fois la conception technique achevée (notice d'impact, EIES-PGES, etc.), le circuit d'approbation, les exigences E&S à inclure dans les Appels d'Offres travaux, etc.

Pour les phases construction et exploitation, le Consultant précisera les modalités de mise en œuvre et de supervision des mesures de mitigation E&S.

- *Description de la procédure de mobilisation de main d'œuvre en HIMO (si option retenue dans le cadre des activités de construction / réhabilitation)*

⁷ Il est parfois demandé un état initial de niveau APS, correspondant à l'avancement des études, sachant qu'une étude d'impact détaillée, de niveau APD, sera requise ultérieurement.

Le consultant décrira les modalités et les recommandations opérationnelles pour la mobilisation de main d'œuvre en HIMO afin de ne pas favoriser ou à contrario discriminer un ou des groupes communautaires.

Les bonnes pratiques en matière de HIMO concernent⁸ :

- La communication sur les besoins de main d'œuvre, les types de postes, le recrutement, etc. mais aussi sur le contexte sécuritaire
- Les critères de sélection et le processus de recrutement en garantissant la représentativité de l'ensemble de la population locale
- Les conditions de travail : contrat de travail, rémunération (en nature, en cash, etc.), sécurité sociale et assurance maladie, mesures spécifiques pour les populations vulnérables (accompagnement dans les démarches administratives, aide au transport, aide à la garde d'enfant, etc.), sécurité (formation HSE, fourniture d'équipement), hygiène (toilette, sensibilisation maladie, etc.) et lutte contre le harcèlement sexuel sur les chantiers, le management et l'encadrement des équipes, la formation professionnelle, etc.

Selon les cas et les besoins en manœuvre, les modalités HIMO définies dans cette procédure, devront être retranscrites soit dans les contrats de travail des personnes recrutées, soit sur une convention collective signée par les représentants des travailleurs ou des autorités voire de la maîtrise d'œuvre sociale s'il y en a une.

- *Suivi-évaluation*

L'objectif du suivi-évaluation E&S (incluant le déplacement involontaire de populations) est de : (i) vérifier que les engagements pris par le maître d'œuvre ont été respectés, (ii) évaluer les principaux enjeux et risques E&S du projet, et (iii) analyser l'efficacité des mesures de mitigation appliquées (progrès réalisés et résultats dans le cadre de ces mesures). Ces informations permettent d'évaluer le succès des mesures de mitigation dans le cadre de la supervision du projet et de prendre, si nécessaire, des mesures correctives.

Le Consultant décrira, en précisant les responsabilités de la MOA et des potentielles autres parties prenantes :

- Les types de suivi-évaluation qui sera à développer dans les prochaines études E&S et la mise en œuvre des « sous-projets », à savoir : des indicateurs, des mesures de suivi, la supervision du processus de déplacement involontaire et des chantiers de travaux, l'élaboration de plans spécifiques, etc. Attention, il n'est pas demandé ici de dresser une liste d'indicateurs mais bien de décrire les méthodologies et les principes de suivi.
- Les rapports de suivi-évaluation en interne (surveillance régulière, formulaires d'accident) ainsi que le reporting à transmettre à l'AFD, etc.

- *Plan d'engagement des parties prenantes*

Le Consultant présentera les modalités que la MOA a mises en œuvre ou s'engage à mettre en œuvre pour favoriser l'engagement des parties prenantes, à savoir :

- Les objectifs des consultations des parties prenantes (s'agit-il de consultation, de concertation, de codécision ?),
- L'identification et analyse des types / des catégories des parties prenantes,
- La méthodologie et les méthodes de communication – consultation qui soient adaptées au contexte et qui facilite la participation du plus grand nombre y compris les femmes et les personnes vulnérables,
- Les étapes clés des consultations dans le cadre de la mise en œuvre des « sous-projets ».

⁸ http://www.ilo.org/public/french/employment/recon/eiip/download/blue_guide_fr.pdf

Concernant le mécanisme de gestion des plaintes, le Consultant décrira les principes, les modalités et les étapes à suivre par les PAPs (uniquement sur les questions environnementales et sociales y compris de déplacement involontaire) pour déposer une plainte. Entre autres, le mécanisme de gestion des plaintes devra inclure :

- Les objectifs du mécanisme et son fonctionnement selon les phases du projet. Une plainte peut être traitée à plusieurs échelons selon le contexte et s'appuyer en premier lieu sur les mécanismes locaux de résolution des conflits déjà existant,
- Les critères d'éligibilité pour déposer une plainte et pour que celle-ci soit recevable (qui ? Quel type de plainte ? Quel délai pour déposer une plainte ? Etc.)
- Les modalités d'enregistrement (où ? par quel biais ? etc.) et de centralisation des plaintes. A cet effet, le Consultant proposera une classification des types et sous-types de plaintes (il est souvent recommandé d'avoir 4 types de plaintes : chantiers, déplacement involontaire, autres plaintes E&S et violence basée sur le genre) et mettra en annexe un modèle de registre de plaintes,
- Les modalités d'analyse et de traitement-réponse des plaintes (personnes ressources, méthodologie de traitement des plaintes, délais de réponse et de résolution)
- Les motifs d'irrecevabilité d'une plainte et les autres recours qui peuvent être mobilisés par le plaignant dans le cas où la solution proposée ne lui convient pas.

Le mécanisme des plaintes doit être accessible à toute personne y compris les personnes vulnérables. Pour ce faire, des accompagnements spécifiques et la confidentialité de la plainte peuvent être envisagés.

- *Montage institutionnel et renforcement des capacités*

Le Consultant précisera l'ensemble des responsabilités E&S (y compris en termes de déplacement involontaire) qui incombent aux différentes parties prenantes impliquées dans le projet, en fonction des phases du projet (préparation, construction, exploitation).

Le Consultant analysera également les capacités E&S de la MOA afin de s'assurer que celle-ci soit en mesure de coordonner, superviser et suivre l'ensemble de la démarche de maîtrise des risques E&S du projet. En fonction des besoins de la MOA, le Consultant proposera : (i) des mesures de renforcement des capacités de celle-ci, (ii) si un appui extérieur est à envisager (AT, MOUS, etc.) et pour quelles tâches.

- *Calendrier et estimation des coûts*

Le Consultant détaillera les principales étapes E&S y compris en termes de déplacement involontaire de population dans le planning général du projet. Les étapes incluent : le screening des « sous-projets », la conduite d'études E&S (notice d'impact, EIES-PGES, PAR/PRMS, etc.), l'obtention de certifications environnementales ou autres autorisations émanant des autorités publiques, la mise en œuvre des potentiels PAR/PRMS, la mise en œuvre des mesures de mitigation, etc.

A défaut de pouvoir établir un budget détaillé de maîtrise des risques E&S, le Consultant listera l'ensemble des postes de coûts (études, déplacement involontaire, formation, diffusion des informations, imprévus etc.) et les sources de financement. Le Consultant précisera également dans cette partie quelles sont les dispositions légales pour sécuriser et mobiliser les fonds publics relatifs au déplacement involontaire de populations.

- *Annexes (non exhaustif)*

- Fiche de screening des risques E&S utilisée pour chacun des « sous-projets » dans les 4 villes retenus
- Fiche de poste du responsable E&S de la PMU
- TdR des études E&S qui devront être développées dans le cadre du projet (notice d'impact, EIES-PGES, etc.) telles que définies dans le CGES

- Modèles d'une fiche de dépôt d'une plainte E&S
- Liste des personnes consultées dans le cadre du CGES
- Bibliographie

Présentation du Cadre de Politique de Réinstallation

Des TdR types, qui détaillent les étapes et le contenu d'un CPR selon la nouvelle approche de l'AFD, seront fournis au démarrage de la prestation.

Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) a pour objectif de fournir une première appréciation des risques liés à la réinstallation involontaire induite par le programme, pour dans un deuxième temps décrire précisément les principes, les modalités d'organisation et les critères de conception de la réinstallation involontaire qui doivent s'appliquer aux composantes et/ou aux « sous-projets » devant être préparés durant la mise en œuvre du projet.

Une fois que les « sous-projets » auront été définis et que l'information nécessaire sera rendue disponible, ce cadre sera élargi et un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et/ou un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) seront développés pour tenir compte des risques et effets potentiels du projet. Les activités du projet qui entraîneront des déplacements physiques et/ou économiques ne démarreront pas tant que ces plans spécifiques n'auront pas été élaborés, approuvés et mis en œuvre.

Le Consultant devra produire un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) conforme à la Norme Environnementale et Sociale 5 (NES5) de la Banque Mondiale sur l'Acquisition de terres, les restrictions à l'utilisations de terres et la réinstallation involontaire.

Le CPR sera développé en plusieurs étapes, qui sont :

- Réunion de démarrage et revue documentaire
- Visite de terrain, reconnaissance des enjeux fonciers et sociaux, et rencontre avec les parties prenantes
- Préparation des arrangements institutionnels sur la base des deux premières étapes
- Atelier de définition des principes du CPR avec à minima l'AFD, la MOA et les principales parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du CPR (dont celle en charge de la sécurisation des fonds pour les potentielles compensations)
- Elaboration du CPR
- Réunion de présentation du CPR auprès des principales parties prenantes

Le CPR comprendra :

- ***Description du projet***

Le Consultant décrira de manière concise le projet tel qu'il a été défini jusqu'à présent, en distinguant la phase préparation, construction et exploitation. Parmi les informations requises, sont :

- Les objectifs du projet et la méthodologie suivie pour la sélection des « sous-projets » (ou investissements) incluant les facteurs E&S qui ont guidé les choix selon le principe « éviter-réduire-compenser » ;
- Dans la mesure du possible, les « sous-projets » retenus, leur localisation (grâce à un support cartographique) et leurs caractéristiques techniques ;
- Calendrier général des différentes étapes du projet.

- ***Principe et objectifs du CPR***

- Rappel des principaux objectifs de la NES n°5 « Acquisition de terre, restriction d'accès à l'utilisation de terres et réinstallation » de la Banque mondiale ;

- Explication du premier objectif qui est d'éviter les déplacements de population, ou de les minimiser s'ils ne peuvent pas être évités
- *Impacts potentiels du Projet*
 - Estimation des besoins en terre du projet (permanents ou temporaires, en fonction du niveau de définition du projet). Cette section devra inclure des cartes localisant les emprises potentielles du ou des projets (si définies). Cette section devra également indiquer si certaines emprises ne peuvent pas être définies, et le cas échéant quand et comment elles seront définies.
 - Estimation du nombre de personnes potentiellement déplacées physiquement et/ou économiquement
 - Estimation des risques sur les communautés hôtes (si pertinent)
 - Identification des catégories de groupes vulnérables potentiellement affectés (usagers saisonniers de certaines ressources naturelles, groupes n'ayant pas de droits formels sur les terres, migrants, ... à adapter en fonction du projet]
- *Contexte socio-économique*
 - La description du contexte socio-économiques doit à minima couvrir les sujets suivants : (i) caractéristiques démographiques, (ii) droit foncier et pratiques foncières coutumières et informelles, (iii) activités économiques, (iv) lieux sacrés, (v) urbanisation et logement, (vi) vulnérabilité.
 - La description du contexte socio-économique doit systématiquement prendre en considération les aspects genre.
- *Contexte légal et institutionnel*
 - Description du cadre juridique et réglementaire national sur l'acquisition de terres, les expropriations et les déplacements de populations.
 - Description du processus légal d'acquisition des terres et du paiement des indemnités par la Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projet passé (si pertinent).
 - Description des normes internationales applicables (NES 5 de la Banque Mondiale)
 - Analyse des écarts entre le cadre national et le cadre international. Cette analyse doit être présentée sous forme de tableau (voir exemple ci-dessous). Pour chaque écart entre le cadre légal et la NES 5, le tableau doit définir une action permettant de combler l'écart. Chaque action devra être détaillée dans une des sections du CPR.

Tableau d'analyse des écarts entre le cadre national et les normes E&S de la Banque Mondiale

Sujet	Exigences du cadre national	Exigences de la NES 5	Ecart	Actions pour combler l'écart
Evitement ou minimisation des déplacements de population				
Eligibilité				
Date butoir				
Compensations				
Calendrier du paiement des compensations				
Assistance au déplacement physique				

Sujet	Exigences du cadre national	Exigences de la NES 5	Ecart	Actions pour combler l'écart
Assistance à la restauration des moyens de subsistance				
...				
...				
Consultation avec les PAP				
Gestion des plaintes				
Genre				
Groupes vulnérables				
Suivi et évaluation				

- *Responsabilités pour la mise en œuvre du CPR*
 - Arrangements institutionnels et organisationnels pour la mise en œuvre du CPR et du/des PAR
 - Evaluation des expériences passées de la Maîtrise d'ouvrage en matière de déplacement de populations
 - Evaluation des capacités institutionnelles de mise en œuvre du/des PAR et proposition de renforcement de capacités si nécessaire.
- *Processus de mise en œuvre du CPR et de préparation des PAR*

Cette section devra présenter les différentes étapes de mise en œuvre du CPR. Ces étapes devront inclure

- Présentation des types de PAR à préparer en fonction des caractéristiques du Projet (e.g un PAR par sous-projet, un PAR par composante, un PAR global, etc.)
- *Définition des critères d'éligibilité*
 - Catégoriser les groupes affectés par le projet et expliciter quelles pourront être les unités socio-économiques déplacées (individus, ménages, groupes, etc.) – à ce titre, une distinction pourra (ou devra, selon les cas) être effectuée entre les Personnes Affectées par le Projet (PAPs) et les Ménages Affectés par le Projet (MAPs). Spécifier que ce seront les enquêtes socio-économiques qui définiront l'échelle à laquelle les différentes indemnisations pourront être attribuées.
 - Préciser la méthode de détermination de la date limite pour l'éligibilité aux droits à la compensation et la manière dont les informations relatives à la date d'éligibilité seront documentées et transmises aux PAP.
 - Développer une matrice d'éligibilité de droits applicable à l'ensemble des déplacements (physiques et économiques, temporaires et permanents) générés par le projet. Cette matrice inclura (i) tous les types de pertes et dommages subis, (ii) toutes les catégories de personnes concernées, associées à chaque catégorie de perte et (iii) tous les types d'indemnisation et d'assistance auxquels chaque catégorie a droit.
 - Présenter les mesures spécifiques pour les groupes vulnérables.
- *Evaluation des biens et des compensations*
 - Présenter la méthode d'évaluation des pertes en vigueur dans le pays pour déterminer les coûts de remplacement intégral (économique, social, etc.) des éléments d'actifs perdus (terre, biens, etc.) du fait de la mise en œuvre d'un Projet, ainsi que les tarifs unitaires et les méthodes de calculs des compensations.
 - Décrire les différents types de compensations possibles (nature, monétaire, etc.) et la manière dont elles sont attribuées aux PAP. En cas d'indemnisations en espèces, le Consultant décrira précisément les procédures institutionnelles en matière de paiement et les conditions de mise à disposition des indemnisations (versement sur des comptes bancaires, gestions des fonds par

une ONG, égalité femmes-hommes au sein des ménages indemnisés, formation sur la gestion et l'utilisation de ces fonds, etc.). Il présentera les institutions intervenantes et les formalités nécessaires à remplir au niveau de chacune de ces institutions, y compris les responsabilités de chaque acteur.

- Décrire la manière dont les différentes mesures de compensation seront publiées et présentées aux PAP ainsi que les critères d'éligibilités pour toutes les différentes mesures de compensation.
- *Stratégie de consultation avec les personnes affectées*
- Décrire le contexte légal du pays en ce qui concerne les méthodes de consultation et de participation de personnes affectées par un Projet.
- Présenter les normes sociales et Environnementales de la Banque Mondiale en ce qui concernent l'engagement avec les parties prenantes.
- Présenter les activités d'engagement et de consultation des parties prenantes qui ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du CPR. Décrire les activités d'engagement et de consultation des parties prenantes qui devront être menées lors de la préparation et la mise en œuvre du/des PAR (le tableau ci-dessous est un exemple). Ces activités devront notamment être adaptées aux femmes et aux personnes vulnérables. Le Consultant devra notamment indiquer les méthodes par lesquelles les communautés affectées pourront identifier et choisir les différentes mesures de compensation et d'accompagnement possibles, ainsi que les méthodes par lesquelles les membres eux-mêmes des communautés affectées pourront exercer un choix parmi les différentes options possibles.
- Synthèse des principales attentes et craintes soulevées par les parties prenantes impliquées dans la préparation du CPR.

Tableau des activités d'engagement et de consultation avec les parties prenantes

Activité	Partie prenante à engager	Calendrier	Localisation	Partie responsable	Moyen de communication
Diffusion de l'information sur la date limite					
Annonce du démarrage du PAR et explication du processus d'acquisition des terres et des indemnisation					
[...]					

- *Mécanisme de gestion des plaintes*
- Présenter les différents types de plaintes
- Décrire les principes clefs de la Banque Mondiale caractérisant le mécanisme de gestion des plaintes
- Présenter les procédures d'enregistrement et de documentation des plaintes
- *Programmation de la mise en œuvre*
- Décrire les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du CPR et des PAR
- Détailler toutes les étapes de mise en œuvre du CPR et du/des PAR qui seront préparés. Selon le projet, ces étapes pourront inclure (i) processus de sélection des sites et/ou finalisation des emprises, (ii) minimisation des impacts physiques et économiques (iii) préparation des dossiers d'appel d'offre pour les EPC et définition du calendrier et du phasage des travaux (si pertinent), (iv) planification des du/des PARS (phasage si pertinent) en fonction du calendrier des travaux, (v) TdR pour les prestataires, (vi) préparation et approbation du/des PAR ou PRMS, (vii) lancement des PAR (recrutement du Consultant en réinstallation ou de l'opérateur social,

négociation avec les personnes affectées par le projet et signature de l'accord d'indemnisation, paiement de l'indemnisation et mise en œuvre du processus de réinstallation), (viii) mise en œuvre du/des PAR ou PRMS et suivi.

- Présenter un calendrier liant la préparation des PAR avec les activités du projet, y compris les passations de marchés ou la sécurisation du budget des compensations. Les possibles délais dans le cadre des passations de marché publics devront être pris en compte dans le calendrier d'exécution.
- Stratégie de réinstallation [Si des déplacements physiques sont anticipés]
- Définition des étapes et processus pour identifier les sites de réinstallation, en évitant de nouveaux impacts
- Définition du processus d'identification des populations hôtes et mécanismes avec eux le cas échéant
- Définition du processus d'appui à la réinstallation (construction de nouveaux logements, sécurisation des terres sur les sites de réinstallation, viabilisation des sites de réinstallation).
- Stratégie de restauration des moyens d'existence
- Définition des types de mesures de restauration des moyens d'existence qui pourront être envisagées dans la Plan d'Action de Réinstallation ou Plan de Restauration des Moyens d'Existence.
- Description des assistances transitoires.
- *Suivi et évaluation*
 - Présenter les activités de suivi qui devront être documentés.
 - Présenter les types de rapport de suivi (rapport de suivi mensuel, rapport de fin de mise en œuvre, etc.) et détailler les types d'indicateurs utilisés en fonction des rapports. Présenter les types d'évaluation interne et externe devant être réalisés une fois le ou les PARS mis en œuvre.
 - Présenter les programmes et les échéances des activités de suivi-évaluation dans un tableau.
- *Budget et financement*
 - Décrire les procédures légales permettant une sécurisation des fonds pour le paiement des compensations.
 - Présenter un budget estimatif pour la mise en œuvre du CPR et du/des PAR en précisant pour chaque ligne budgétaire le/les auteurs du financement.
- *Annexes comprenant :*
 - Les TdRs des PAR ou PRMS [à adapter selon le projet et ses spécificités]
 - La fiche de poste du responsable des réinstallations au sein de l'unité de gestion du Projet ;
 - Un modèle de rapport de suivi ;
 - La bibliographie ;
 - Les listes de présence et procès-verbaux des activités de consultation en lien avec la réinstallation ainsi que la liste des personnes rencontrées désagrégée par genre ;
 - Les principaux textes de lois fixant les barèmes pour l'indemnisation des cultures et des structures (si existant) ;
 - Un modèle de base de données des plaintes ;
 - Un protocole de recensement et d'enquête socioéconomique, adapté au contexte du Projet ;
 - La structure des rapports de suivi ;

Annexe 5 – Présentation des éléments (non exhaustifs) à prendre en compte dans l'analyse du contexte sensible aux conflits

Elle vise en outre à fournir des recommandations préliminaires pour les étapes suivantes :

1. **Analyser le contexte de conflit** pour identifier les facteurs de conflit ;
2. **Analyser les interactions** du projet avec le contexte afin de « ne pas nuire » ;
3. **Adapter l'intervention** en fonction de cette analyse avant et pendant l'exécution pour éviter les effets négatifs, notamment au moyen d'un dispositif de suivi-évaluation adapté ;
4. **Inclure des actions supplémentaires** pour déclencher le potentiel positif en faveur de la résilience et/ou la cohésion sociale des populations vulnérables aux crises et aux conflits violents.

Les informations issues de l'analyse de faisabilité permettront d'identifier les différentes façons dont un financement de l'AFD en soutien au projet villes résilientes pourrait involontairement exacerber des facteurs de conflit dans le pays.

en répondant aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs, lieux, de dynamiques de cohésion sociale (facteurs de cohésion) susceptibles d'être accompagnés par le projet (connecteurs) ? Quels sont les acteurs, lieux, initiatives qui ont au contraire intérêt à ou contribuent à ce que les tensions perdurent et qui sont susceptibles d'être renforcés par les projets (diviseurs) ? Quelles actions permettraient d'en réduire la portée ?
 - Quelles sont les principales lignes de clivages au sein des villes concernées et comment le projet pourrait-il les impacter (en positif ou négatif) ?
 - Quelles sont les transferts de ressources et les jeux d'acteurs possibles autour de l'accaparement, le contrôle ou le détournement des ressources liées au projet ?
 - Quelles sont les leçons apprises d'interventions passées dans le secteur urbain concernant l'effet des projets sur les dynamiques de conflits ? Comment le projet peut-il en tenir compte ?
- **Analyse contexte sensible aux conflits des 4 villes visées (Malanville, Banikoara, Natitingou et Djougou)**
- Quelle est la situation socio politique et sécuritaire dans les environs de la ville?
 - Quelles sont les dynamiques de crise Quelle est la tendance / trajectoire du conflit depuis ces origines (aggravation, stabilisation, amélioration) et quelle projection à court et moyen termes ?
 - Quelles sont les dynamiques de crise et de violence dont le projet doit tenir compte au regard de ses activités et de sa finalité ? Cette analyse peut se concentrer sur les enjeux spécifiques au projet.
 - Quelles en sont les conséquences pour les populations bénéficiaires du projet ? Quelles sont aujourd'hui les populations les plus vulnérables face à la crise ? Quels sont les enjeux sociaux forts de ce contexte, susceptibles de générer des tensions, ou au contraire créer du lien social ? Quels sont les enjeux dont il faut tenir compte (déplacements de populations, tensions avec les populations hôtes, modification des modes de vie, perte ou abus de ressources économiques et moyens de subsistance de certains groupes, évolution des conditions de vie, niveau de dépendance entre activité génératrice de revenus et ressources naturelles/patrimoines, conditions de recrutement, de travail ?) Quels sont les facteurs sociaux, culturels ou économiques qui contribuent à la cohésion dans cette zone ?
 - Quel est l'impact différencié de la crise sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons ?

- Quelles dynamiques de genre sont à l'œuvre dans la zone du projet (données quantitatives et qualitatives), notamment en lien avec les enjeux d'accès aux services de base, en matière de santé maternelle et infantile et aux opportunités économiques et productives ?
- Quels sont les principaux besoins des populations ?

- **Analyse des acteurs des 4 villes du Nord et du Centre visées (Malanville, Banikoara, Natitingou et Djougou)**

En complément de l'analyse de contexte, le Consultant établira une analyse des acteurs et des dynamiques à l'œuvre au sein de ces 3 villes, en répondant aux questions suivantes :

- Quelles sont les parties prenantes principales et quels sont les groupes sociaux en présence dans la zone (groupes ethniques, jeunes, autorités locales / représentants nationaux, déplacés forcés, OSC, ONG(I), etc.) ?
- Y a-t-il des groupes sociaux éventuellement marginalisés (peuples autochtones, groupes nomades, etc.)
- Existe-t-il une représentativité politique de ces différents groupes ? Quelle est leur perception des élites et des institutions ? Quels sont les groupes exclus, n'ayant pas voix au chapitre ?
- Quels sont les rapports et perceptions respectives entre ces groupes ?
- Quels éléments favorisent les tensions, voire l'escalade de la violence, entre ces groupes ? Quels éléments facilitent la coexistence et le dialogue entre ces groupes ?
- Quelle est la répartition actuelle des populations et groupes socio-culturels et l'historique du peuplement ? Quelles sont les dynamiques démographiques ?
- Quelles relations entretiennent entre eux les différents groupes d'acteurs identifiés ? Le Consultant proposera si besoin, une cartographie schématique de ces relations, en désagrégeant les groupes en sous-groupes, avec des données sexo- spécifiques.
- Comment le projet pourrait-il interférer dans ces relations ? Existe-t-il un risque que certains individus ou groupes socio-culturels soient exclus du programme (dès le départ, ou en cours d'exécution), notamment des déplacés ? Comment y remédier le cas échéant ? Y aura-t-il des actions ou mesures compensatoires pour les exclu.e.s du projet ?
- Quel rôle jouent les femmes (femmes et filles) et les hommes (hommes et garçons) dans le contexte de crise ?
- La crise a-t-elle augmenté les violences basées sur le genre intrafamiliales et communautaires ?
- Quelles sont les besoins, intérêts des différents acteurs par rapport au contexte ?
- Quels sujets sont abordés en priorité ?
- Quels acteurs peuvent être identifiés comme porteurs de changement positif et inclusif ? Ou au contraire comme ayant intérêt à ce que le contexte reste instable ? Les femmes/les hommes participent-elles/ils plus particulièrement au processus de paix ou au contraire entretiennent-elles/ils les dynamiques de crise/conflit (que ce soit de manière directe ou indirecte) ?

Annexe 6 : Présentation du dispositif Pépinières urbaines

1. Qu'est-ce qu'une Pépinière urbaine ?

i. De quoi parle-t-on ?

Les **Pépinières urbaines** sont des initiatives urbaines expérimentales portées par l'Agence Française de Développement dont le but est d'**aménager de manière collaborative des espaces publics ou des équipements collectifs de proximité, et de soutenir l'animation et la gestion de ces sites.**

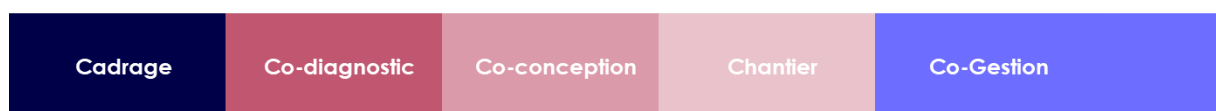
Ces initiatives accompagnent le démarrage de projets urbains financés par l'AFD et favorisent leur appropriation par les habitants, à travers la mise en œuvre **d'actions d'aménagement rapides** permettant de **tester des usages ou des types d'équipements** en amont du projet urbain. Les Pépinières urbaines peuvent également proposer des aménagements complémentaires aux programmations initialement prévues. L'approche déployée par les Pépinières urbaines contribue à **renforcer la participation citoyenne** dans les pratiques des acteurs publics, en plaçant les usagers au cœur de la démarche. En outre, si une expérimentation est concluante, les solutions testées ont pour vocation d'être **répliquées dans le projet associé**.

A ce jour, des Pépinières urbaines ont été financées en Tunisie, au Burkina Faso, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Liberia, à Madagascar, au Kenya, au Rwanda, au Cameroun et au Ghana, et forment le réseau des Pépinières urbaines.

Plus d'information sur le dispositif et sur les Pépinières urbaines déjà mises en œuvre sont disponibles sur le site internet : <https://pepinieres-urbaines.org/fr/>

ii. Les étapes clefs

En fonction de leurs objectifs et de l'approche retenue, les Pépinières urbaines peuvent prendre des formes très différentes. Néanmoins, on peut généralement regrouper les différentes activités sous les étapes-clefs présentées ci-dessous :



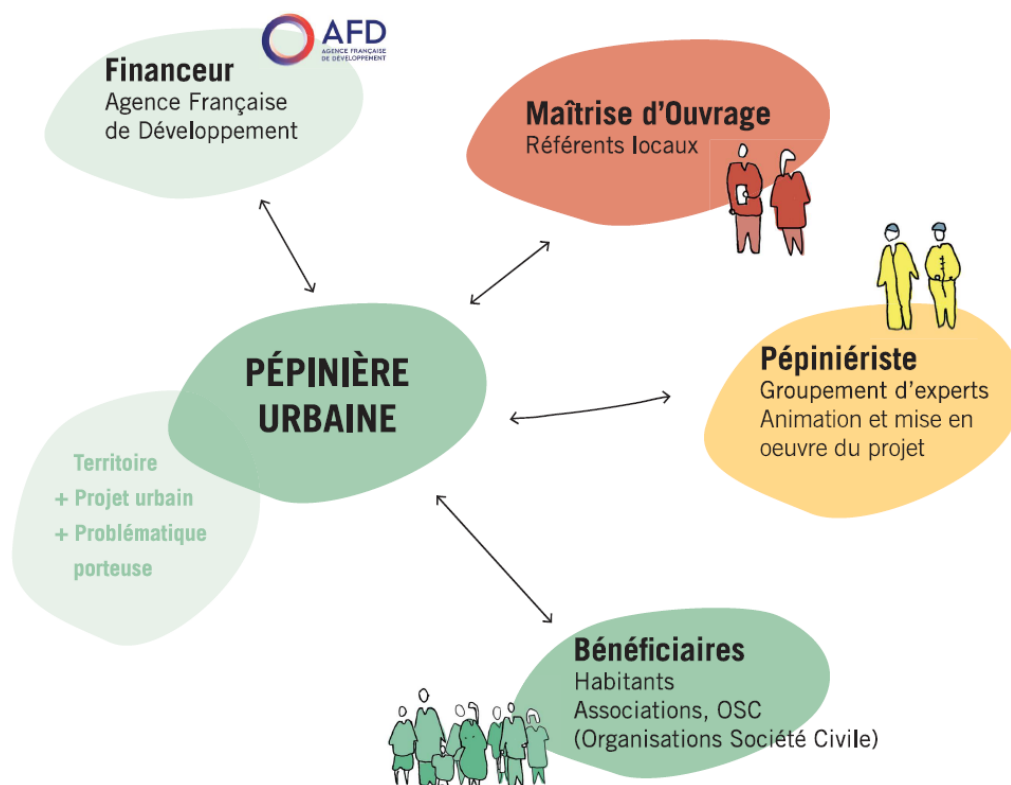
- **Cadrage** : au démarrage de sa mission, l'opérateur pépiniériste mène un travail de bureau en lien avec les institutions locales afin de mieux prendre connaissance du contexte, et d'affiner le mode opératoire (stratégie de mobilisation des parties prenantes, stratégie de codesign, etc.), et le schéma de gouvernance de la Pépinière urbaine (instauration de comités, signature d'un protocole d'accord avec les institutions locales, etc.).
Cette étape doit notamment permettre de sélectionner définitivement les sites sur lesquels la Pépinière urbaine interviendra.
- **Co-diagnostic** : Une fois les éléments de cadrage validés par les acteurs institutionnels, le travail avec les habitants peut démarrer avec la phase de diagnostic. Lors de cette étape, l'accent est mis sur une implication active des différentes parties prenantes du projet. L'objectif est de mettre en œuvre des activités permettant d'aller à la rencontre des habitants, afin de récolter leurs retours sur l'usage actuel qu'ils ont des sites, et l'usage futur qu'ils souhaiteraient en avoir.
Quelques exemples d'activités : Cartographie sensible des sites et des quartiers, permanences architecturales, organisation d'événements sportifs ou culturels permettant de toucher largement les usagers actuels et les potentiels futurs usagers, etc.
- **Co-conception** : Une fois le co-diagnostic mené avec l'ensemble des parties prenantes de la Pépinière urbaine, le Pépiniériste débute un travail de co-conception des projets sur les sites identifiés. Le Pépiniériste mène alors un travail conjoint avec les usagers pour identifier de manière collaborative le type d'équipement à installer, définir l'aménagement du site le plus pertinent, et affiner les choix de design pour qu'ils soient le plus inclusifs possibles.
Ces échanges peuvent être menés à travers des ateliers, potentiellement ciblés sur certains groupes d'usagers, lors desquels le Pépiniériste veille à ce que chacun puisse s'exprimer. L'idée est souvent de faire en sorte que le projet se matérialise le plus rapidement possible, à travers la construction de maquette ou l'installation de mobilier urbain sur le site par exemple.
Le Pépiniériste est ensuite chargé de finaliser la conception technique du projet.

- **Chantier** : L'implication des habitants en phase chantier varie en fonction de l'ambition de la Pépinière urbaine à ce sujet. Le Pépiniériste doit à minima s'assurer que les moyens techniques et financiers ruissèlent autant que possible dans les quartiers d'intervention en sélectionnant par exemple de la main d'œuvre locale, ou en organisant des chantiers écoles.
- **Co-gestion** : Une fois les équipements livrés, le Pépiniériste accompagne la mise en place d'une solution de gestion. Il s'assure entre autre que le modèle économique permette d'assurer l'opération et la maintenance des sites, et que les usagers prennent part aux décisions concernant leur gestion pour que les sites restent inclusifs.
Cela passe par exemple par la mise en œuvre de Comités de gestion (COGES) qui regroupent usagers et institutions publiques (voire opérateurs privés), le renforcement des capacités des personnes chargées de gérer le site, la recherche de sources de financement type sponsors, etc.

→ Chacune de ces étapes est ponctuée **d'activités événementielles et d'animation** permettant d'assurer une participation importante des habitants.

iii. Les parties prenantes

La Pépinière urbaine est mise en œuvre par un opérateur dit « **Pépiniériste** », qui est responsable de l'initiative, conformément aux principes définis supra. Il s'agit d'un acteur tiers, faisant le lien entre les institutions publiques et les habitants, qui doit mobiliser des expertises plurielles portant sur **l'engagement social et communautaire, l'architecture et le design, ainsi que l'urbanisme et le pilotage de projets institutionnels**. Le **Pépiniériste** travaille en étroite collaboration avec les autorités locales pour **les sensibiliser à sa démarche**, et assurer une bonne **coordination** avec la maîtrise d'ouvrage du projet urbain au sein duquel elle s'inscrit.



iv. La Pépinière urbaine : un outil au service d'un projet associé

Contrairement à d'autres dispositifs de participation citoyenne, les Pépinières urbaines prévoient la construction d'aménagements suite au processus de co-conception. Outre le fait de répondre rapidement à un besoin, cela

